

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Le 30 juin 2022 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Luc Laurent, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 17 juin 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TRAORÉ, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN, Mme CHIBOUB (jusqu'au point 2022-080), Mme COUTO, Mme EL KRETE (jusqu'au point 2022-080), M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI (présent à partir de 20 heures 31)

Membres représentés :

M. HEMERY par M. EDET, Mme ÉTIENNE par M. TRAORÉ, Mme BADOUC par Mme BOCABEILLE, M. TAPA par Mme AZZOUG, M. GIBLIN par M. BOUFRAINE, Mme DEFRANCE par M. RAYMOND, Mme ALESSANDRINI par Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER par M. BANBUCK, M. NICOLLE par Mme HARTMANN, Mme CHIBOUB par M. ZINCIROGLU (à partir du point n°2022-080), Mme EL KRETE par Mme COUTO (à partir du point n°2022-080)

Membres absents :

A partir du point 2022-090 : M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI, Mme COUTO.

Secrétaire de séance :

Mme BASSEZ

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Bassez. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Absent : 1 (M. RUGGIERI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Mme Bassez est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Je vous propose d'examiner les procès-verbaux des séances du 17 février 2022 et du 14 avril 2022 que vous avez reçus. Y a-t-il des observations ?

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Mesdames et messieurs, chers collègues, puisque nous avons enfin la possibilité de parler du procès-verbal du Conseil du 17 février dernier, profitons-en. Lors de ce Conseil, vous avez fait le choix d'évoquer, « pour la bonne administration communale », je cite, un certain nombre de choses dans votre point d'information. À cette occasion, vous m'avez explicitement nommée et ce, en mon absence. Outre un manque criant d'élégance, le fait que vous m'ayez nommément mentionnée à la fin dudit Conseil Municipal de février me donne donc un droit de réponse devant cette assemblée.

Je ne doute pas du fait que mes collègues ici présents, ainsi que les Kremlinois qui nous regardent, sont ravis d'en apprendre plus sur vos méthodes et votre appréhension du droit et des droits de l'opposition. Quelques imprécisions, erreurs et problèmes méritent, pour la bonne administration communale — n'est-ce pas ? —, des éclaircissements de ma part. Oui, j'ai été déboutée d'un référé attaquant la délibération n° 101 de l'année 2021 concernant la vente du 4 place Jean-Jaurès à Nexity. J'ai attaqué cette décision car, malgré nos multiples demandes avant et pendant la séance, vous avez refusé de nous transmettre un document que nous étions parfaitement en droit d'exiger, à savoir l'avis des

Domaines. Vous persisterez probablement et de manière bien prévisible, il faut le dire, à nier le contraire. Qu'importe. Vous aviez à nous fournir ce document à la suite de nos demandes. Je vous renvoie vers le CGCT. Dans votre mémoire de défense, vous avez demandé à ce que je vous verse la somme de 5 000 euros au titre de vos frais d'avocat. Notons que la procédure de référé n'oblige en aucun cas à se faire représenter par un avocat. Nous n'en avons pas pris. Vous auriez pu vous en passer également et vous le savez très bien, même si, personnellement, je n'en suis pas sûre car, dans votre intervention, vous avez quand même mentionné un article L 61-1 qui n'existe pas dans le Code de justice administrative. Passons. Mais je pense que vous avez dans vos services des ressources vous mettant en capacité de défendre la Ville sans le recours à un avocat. D'ailleurs, c'est ce que d'autres font. Vous ne faites ici ce choix que pour frapper les parties adverses au portefeuille. À ce titre, le juge des référés ne vous a accordé que 1 000 euros sur les 5 000 demandés. Ce que vous présentez comme une victoire éclatante n'est, en réalité, qu'un lot de consolation. Le référé n'a pas abouti finalement, car le juge n'a pas estimé urgent de suspendre la vente. Soit. Très bien. La justice pouvait suivre son cours et nous donner raison sous quelques mois ou quelques années. Mais, ayant enfin obtenu le document que nous demandions depuis le départ dans le cadre de cette procédure, c'est-à-dire l'avis des Domaines — c'est là que se situe notre victoire —, j'ai décidé de me désister de la requête en annulation intentée devant le Tribunal Administratif. Toute cette aventure nous a bien démontré finalement que, face à votre entêtement, il nous faudrait aller devant les tribunaux pour que nos droits à l'information soient respectés. Très bien. Cela ne pose aucun problème de mon côté. Vous continuerez à me trouver sur votre chemin. Vous ne nous avez fourni l'avis des Domaines que parce que vous y étiez contraint. C'est bien la preuve que vous n'agissez pas dans le sens de la bonne administration communale, qui comprend notamment le respect des droits à l'information, vous n'agissez dans ce sens à l'égard des élus d'opposition que si vous y êtes contraint. L'histoire aurait pu s'arrêter là. Vous auriez pu être raisonnable, apprendre de vos erreurs et ne plus vous retrouver forcé de nous transmettre des pièces. Mais non. Ce que vous n'avez pas dit et ce que vous ne direz probablement pas ce soir, c'est qu'à la suite de ce désistement, vous avez une nouvelle fois demandé en vain à ce que je vous verse la somme de 5 000 euros. Le tribunal ne vous a pas donné raison. Le tribunal ne vous a pas suivi dans cette folle spirale visant à faire taire et décourager tous ceux qui voudraient que leurs droits soient respectés. Étonnamment, vous ne communiquez pas sur ce sujet. Finalement, quelles sont les autres décisions de justice qui ne vous sont pas favorables et dont vous ne nous parlez pas ? Vous qui aimez tant nous tenir au courant de ce type d'actualité, j'imagine que vous ne nous direz pas combien de procédures vous perdez, combien de fois vous avez été débouté. Qu'à cela ne tienne. Je peux vous affirmer une chose ce soir. Nous continuerons à déposer des requêtes tant que vous persisterez à nous fournir des dossiers incomplets et à ignorer nos demandes de communication. Non seulement vous refusez aux élus le respect de l'un de leurs droits les plus élémentaires, mais en plus vous les frappez au portefeuille, et vous frappez ainsi d'autres Kremlinois, tous ceux qui oseraient aller contre votre volonté. Vous ne nous ferez pas taire. Le droit à l'information des élus, qu'ils soient de l'opposition comme de la majorité, est non négociable, que cela vous plaise ou non.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Madame Hartmann, je prends acte de votre déclaration à l'occasion de l'examen des procès-verbaux du Conseil Municipal. Je persiste à penser que je suis en droit, au titre de la transparence, d'informer le Conseil Municipal d'une décision qui concerne un membre. Vous le savez, pour être une praticienne, il est très rare qu'une commune soit suivie, même partiellement, sur un montant financier demandé à un tiers qui va devant le tribunal en référé ou devant le Tribunal Administratif au fond. Nous le savons fort bien l'un comme l'autre. Je rappelle que les actions réitérées engagées ont un coût pour la Ville qui, en l'état actuel, n'a pas d'avocat ou de juriste au sein de l'administration communale. S'agissant enfin du droit à l'information, vous avez tout le loisir d'accéder à toutes les interventions et à toutes les informations, notamment au sein de la séance du Conseil Municipal, dès lors que vous participez et que vous daignez participer aux commissions préparatoires qui vous permettent de disposer des informations. Je rappelle que les comptes-rendus des séances des commissions permettent d'apporter des compléments aux questions posées. Je passe à l'adoption du procès-verbal.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je suis désolé, monsieur Laurent, mais Mme Hartmann vous a signalé qu'il y avait une erreur puisque vous citez dans votre...

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous n'avez pas la parole...

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous citez dans votre procès-verbal un numéro du Code qui n'existe pas.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Banbuck, je vous rappelle à l'ordre. Vous devez demander la parole et le Maire peut vous la donner.

En l'espèce, après la longue intervention de Mme Hartmann à laquelle j'ai répondu succinctement, vous n'avez pas la parole à nouveau. C'est la démocratie. Elle s'exerce selon les règles de l'État de droit et de notre règlement intérieur communément voulu, accepté et, j'espère, partagé.

Nous passons au vote sur le procès-verbal du 17 février. Vous pouvez maintenant faire une explication de vote dans les délais impartis.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Chers collègues, Mme Hartmann a signalé que l'article auquel se référait M. Laurent est erroné puisqu'il n'existe pas. Nous votons contre ce procès-verbal.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous passons au vote du procès-verbal de la séance du 17 février 2022.

Résultat du vote (procès-verbal de la séance du 17 février 2022)

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Ne prennent pas part au vote : 7 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Absent : 1 (M. RUGGIERI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2022. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (procès-verbal de la séance du 14 avril 2022)

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Absent : 1 (M. RUGGIERI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Pour l'organisation de la séance, je vous donne quelques points d'information. Je rappelle que les dispositions prises en application de l'état d'urgence sanitaire continuent à s'appliquer jusqu'au 31 juillet prochain. Jusqu'à cette date, chaque conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs autorisés en application de cet état d'urgence sanitaire.

Je vous informe aussi que je procéderai à une suspension de séance pour entendre la présidente du Comité Éthique après la présentation du rapport n° 67. Enfin, je vous informe que j'ai reçu une proposition de vœu qui a été remise sur table concernant l'éducation. Conformément à l'article 26 du règlement intérieur, il sera inscrit à l'issue des rapports présentés à cette séance du Conseil Municipal.

J'ai été saisi de deux questions orales, en application de l'article 5 du règlement intérieur, qui vont être appelées avant l'examen des rapports, conformément à notre règlement intérieur. Je n'ai pas été saisi de demandes d'intervention du public ou de représentants des bureaux de conseils de quartier. Nous passons à l'examen de l'ordre du jour en abordant tout d'abord les deux questions orales.

20 heures 31 : arrivée de M. RUGGIERI.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Pour les questions orales, je rappelle d'abord succinctement l'article 5 qui prévoit que chaque groupe politique ne peut formuler plus d'une question orale par Conseil Municipal. Le conseiller municipal donne lecture de sa question. Les groupes qui le souhaitent peuvent intervenir. Le Maire ou l'Adjoint concerné y répond. Aucune intervention ne peut avoir lieu après la réponse apportée par le Maire ou l'Adjoint concerné. La question et la réponse sont publiées au compte rendu intégral de la séance du Conseil. Dans le cadre de l'article 5, la première question orale parvenue en Mairie est celle de M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, j'ai donc posé, au nom de mon groupe, la question suivante : quels sont les objectifs de la vente des trois parcelles propriétés de la Ville et la procédure retenue pour leur mise en œuvre ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vais apporter la réponse à la question du président du Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste. Les objectifs de la vente des trois parcelles (aux adresses suivantes : 19 rue Curie, 30 rue Kennedy et 16 Pierre-Sémard) sont doubles. Nous souhaitons d'abord vendre afin de réaliser des recettes d'investissement pour la commune. Les parcelles concernées relèvent du domaine privé de la commune.

Le deuxième objectif est de maîtriser le devenir de ces terrains en les vendant à des particuliers. Cela permet de préserver l'identité et l'équilibre urbain de notre ville en conservant ces parcelles à leur vocation dans des secteurs pavillonnaires. Cela répond à une attente des Kremlinois. Cela procède aussi à la qualité de vie dans les quartiers concernés.

Concernant la procédure retenue pour la mise en œuvre, le Conseil Municipal a fait le choix d'une vente notariale interactive (VNI) qui permet de vendre au plus offrant. Le choix est de passer par un office notarial qui sécurise juridiquement la démarche entreprise. Celle-ci s'effectue en toute transparence car elle est publique et accessible pour toutes et pour tous.

J'informe enfin le Conseil Municipal et les demandeurs de cette question que l'une des parcelles concernées, celle de la rue Kennedy, a fait l'objet dans la mandature précédente d'une vente à la bougie par une délibération du Conseil Municipal faisant appel au mieux-disant ou au plus élevé. C'est le choix qui a été validé par le Conseil Municipal antérieurement, mais la personne qui s'était portée acquéreur comme candidate a renoncé depuis. C'est la raison pour laquelle cette parcelle a été intégrée aux deux autres parcelles que nous mettons en vente selon cette procédure de vente notariale interactive.

La deuxième question est posée par M. Zinciroglu ou M. Ruggieri.

Jean-Pierre RUGGIERI (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Cette question est posée par moi-même au nom du Groupe Ensemble Changeons Le KB. Nous souhaitons vous poser une question relative à la rue Pierre-Brossolette. Les riverains se plaignent des nombreuses nuisances qu'ils subissent quotidiennement. Vous connaissez ce dossier puisque vous avez été régulièrement interpellé sur cette problématique lors des Conseils de Quartier et, par écrit, par les riverains. Nous sommes bientôt en période estivale.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Ruggieri, je vous rappelle l'article 5 du règlement intérieur qui prévoit que la question qui est envoyée est lue en séance. Elle ne donne pas lieu à d'autres commentaires que ce qui a été envoyé.

Jean-Pierre RUGGIERI (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Je peux quand même malgré tout exposer ma question ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Posez la question telle que vous me l'avez envoyée.

Jean-Pierre RUGGIERI (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

La question que je vous ai transmise a été résumée en une phrase.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous demande, monsieur Ruggieri, de respecter le règlement intérieur.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je pose une problématique complexe et complète. Sinon, cela n'a pas grand intérêt si je vous dis : monsieur Laurent, veuillez répondre...

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Ruggieri, vous ne pouvez pas aller plus loin. Il faut respecter l'article du règlement intérieur qui prévoit qu'une question orale fasse l'objet d'un envoi dont le texte est celui que vous souhaitez et dont la lecture est faite en séance. Il ne peut pas y avoir une question donnant lieu à un complément. Je rappelle le règlement intérieur. Votre question a été envoyée. Le conseiller municipal donne lecture de sa question. Les groupes qui le souhaitent peuvent intervenir. C'est l'article 5 du règlement intérieur.

Cela concerne les nuisances sonores et l'insécurité au niveau de la rue Pierre-Brossolette. Je vais donc répondre.

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Au deuxième alinéa, il est indiqué que la question est présentée. Au troisième alinéa, il est indiqué que chaque groupe politique ne peut formuler plus d'une question. Au quatrième alinéa, il est indiqué que le conseiller municipal donne lecture de sa question. Les groupes qui le souhaitent peuvent intervenir. L'article du règlement intérieur est suffisamment clair.

La question qui m'a été adressée est indiquée dans les termes suivants : « Les nuisances sonores et l'insécurité au niveau de la rue Pierre-Brossolette. » Je rappelle et je confirme que vous avez déjà appelé l'attention du Conseil Municipal et du Maire sur les nuisances sonores et l'insécurité dans la rue Pierre-Brossolette. Comme je l'ai indiqué à l'époque, la Police Municipale de proximité a été sollicitée. J'ajoute que, depuis, j'ai sollicité le commissaire général du Commissariat Central du Kremlin-Bicêtre. Sur la base des éléments que vous donnez aujourd'hui, une nouvelle intervention sera faite. Je vous précise que, sur les questions de nuisances sonores, la Police Municipale de proximité, qui est un service municipal, a été élargie en termes de recrutements et de compétences à la création d'une unité sur l'environnement qui intègre la question des bruits. Nous allons donc avoir une capacité d'action plus forte.

Enfin, si je connais et s'il est porté à ma connaissance les noms des personnes qui sont victimes de nuisances sonores, soit issues de la rue, soit de voisinages, nous pourrions, en fonction des éléments qui nous seront transmis au niveau de la Ville, saisir la Maison de Justice et du Droit et le conciliateur de justice, conformément à la loi, pour qu'il engage une action dans ce domaine. Ce sont les éléments de la réponse que je peux faire à M. Ruggieri et aux représentants de son groupe.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Cela ne répond pas aux problématiques, monsieur Laurent.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous passons au rapport suivant sur l'adoption du compte de gestion 2021.

N° 2022-062. BUDGET VILLE – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, il s'agit de prendre acte de cette présentation du compte de gestion 2021. Le compte de gestion n'est pas élaboré par la collectivité, mais par le Comptable Public de la Trésorerie Municipale d'Ivry-sur-Seine.

S'agissant de la section d'investissement, ce document présente des recettes nettes de 5 534 527 € et des dépenses nettes de 6 696 115 €. Le résultat de clôture est donc un déficit de 1 161 587 €.

La section de fonctionnement présente des recettes nettes de 42 359 168 € et des dépenses nettes de 41 924 497 €. Le résultat de clôture excédentaire est de 434 670 €.

Le total des sections est déficitaire à hauteur de 726 917 €.

Comme précisé dans le rapport qui vous est présenté, après vérification, on constate que les opérations passées au titre de 2021, tant en dépenses qu'en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, sont identiques entre le compte de gestion et le compte administratif. Je vous propose de prendre acte de cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai un problème avec ce qui vient de nous être dit. On nous invite à prendre acte, ce qui est indiqué dans l'article 1 de la délibération, mais, sur le site du ministère des Finances, à la page concernant les collectivités locales, que j'ai éditée aujourd'hui, il est bien indiqué que le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante. Je pense que cette délibération est mal rédigée. D'ailleurs, monsieur le Maire, dans votre présentation, vous avez bien parlé d'adoption et non de prendre acte.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous en donne acte, monsieur Banbuck. L'article 1^{er} mérite d'être modifié en « approuve le compte de gestion », comme indiqué dans la présentation succincte que j'ai faite. C'est une erreur. J'invite les membres de l'administration à mentionner « approuve » à l'article 1^{er}, ce qui est d'ailleurs cohérent avec les articles 2 et 3. On ne peut en effet pas prendre acte et, ensuite, constater des identités et déclarer que le compte de gestion n'appelle pas d'observations. L'article 1^{er} est donc modifié pour indiquer « approuve ».

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur le compte de gestion ?

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, nous ne sommes pas d'accord avec la manière dont vous utilisez le budget de la Ville, monsieur le Maire, notamment les dépenses liées aux ressources humaines par le recrutement des directeurs affidés à votre parti politique et dont certains — je pèse mes mots — terrorisent les agents communaux avec votre silence complice. Notre Groupe votera contre et votera contre à chaque fois qu'il sera question de budget.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Puisque M. Kamel Boufraine m'interpelle et met en cause l'administration communale, je rappelle qu'il s'agit d'un compte de gestion présenté par le Comptable Public. Ce n'est pas pour rien qu'il y a un compte administratif qui est de nature plus politique. Il s'agit en l'occurrence de valider ou non les écritures comptables du Comptable Public prises en application de l'ordonnateur dans le cadre de la distinction des fonctions. Vous faites comme vous voulez, mais, en votant contre, vous sanctionnez en fait la Comptable Publique, qui est une femme, de la commune.

S'agissant ensuite des mises en cause que vous faites, je m'inscris tout simplement en faux sur les allégations que vous portez et qui relèvent de propos qui n'ont rien à voir avec la gestion municipale et la bonne administration qui est faite au niveau local. Vous ne ferez pas croire qu'il y a une gestion partisane et une dimension dictatoriale. Ce n'est pas vrai. C'est totalement faux. Vous ne connaissez que l'écume des choses en étant dans l'opposition et vous regardez par le petit côté de la lorgnette en oubliant le statut de la fonction publique territoriale. En effet, le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les fonctionnaires sont titulaires de leur grade, pas de leur fonction. Pour les besoins de nécessité de service et de bonne administration communale, ils peuvent être appelés à d'autres fonctions au sein de l'administration communale. C'est ce que je voulais préciser à la suite de vos propos. Nous passons à l'adoption, ou non, du compte de gestion du Comptable Public. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 3 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Ne prennent pas part au vote : 11 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le compte de gestion est approuvé. Nous passons au dossier suivant.

N° 2022-063. RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Jean-Luc LAURENT, Maire

La présentation du rapport d'activité intervient pour la première fois cette année, avant la présentation du compte administratif de la commune. Nous avons en effet une volonté de transparence qui conduit l'équipe municipale à la présentation d'un rapport d'activité des services de la Ville du Kremlin-Bicêtre. Aucune disposition légale ou réglementaire n'oblige une commune à réaliser un tel rapport d'activité, en tout cas pas une commune avec le nombre

d'habitants du Kremlin-Bicêtre. Ce document permet d'informer les membres du Conseil Municipal et, au-delà, les habitants du Kremlin-Bicêtre de l'activité menée par les services municipaux dans le cadre de leurs missions. Ces missions sont distinctes. Le rapport d'activité présente l'ensemble des activités dans un rapport conséquent, que vous avez reçu, annexé à ce dossier. Ce rapport permet de mesurer l'activité de chaque service de la Mairie (accueil, papiers d'identité, actes d'état civil, actes d'urbanisme, demandes de logement faites dans le cadre de la politique du logement social, ensemble de l'activité en termes de nombre de repas, nombre de séjours organisés par la Ville dans le cadre périscolaire, nombre d'enfants qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaires, ainsi que les centres de loisirs). Ce rapport comporte de nombreux éléments qui vous permettent de mesurer l'activité des services.

Ce compte rendu d'activité a été préparé par les services. Je remercie la Direction Générale et l'ensemble des agents pour le travail réalisé. Il va se soi que ce compte rendu d'activité est distinct du compte rendu d'action de la municipalité présenté il y a quelques jours en réunion publique et par un document, conformément aux engagements pris de rendre compte de l'activité de la municipalité.

Pour l'heure, je suis à votre disposition pour répondre aux questions sur l'activité des services, tels que mentionnés dans ce rapport dont je viens de faire un rapide compte rendu et qui retrace l'activité des services en 61 pages. Ce rapport d'activité sera mis en ligne sur le site de la Ville pour être porté à la connaissance des habitants. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, nous remercions les responsables des services pour le rapport d'activité détaillé. Le travail effectué par les responsables des services est à reconnaître. Il est riche d'enseignement pour améliorer la qualité des services à rendre aux Kremlinois.

Dans le rapport d'activité, en page 44 (au 4^e paragraphe), il est noté 11 numéros par an de la gazette des agents, mais les tribunes des syndicats n'y ont accès qu'une fois sur deux pour ce qui concerne la parution d'une tribune. C'est assez disproportionné et cela montre un certain rejet à la libre parole des autres.

Dans le rapport, page 46, au point 5, sur la Direction de la Police Municipale de proximité, l'augmentation du nombre de forfaits post-stationnement a fortement augmenté. On peut supposer que cette hausse provient aussi de la baisse très importante du montant du forfait, ce qui engendre un nombre plus élevé de contrevenants du fait de ce montant beaucoup moins dissuasif, en tout cas moindre que celui appliqué dans les communes limitrophes et la capitale. Vous allez peut-être en tirer des conclusions. Les Kremlinois attendent beaucoup de votre action en direction de l'anarchie qui règne dans notre commune, entre les voitures ventouses et la mauvaise circulation autoroutière.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je veux vous remercier avoir souligné et reconnu le travail réalisé par les services. Vous abordez deux questions.

En page 44, il y a en effet un journal interne à destination du personnel communal. Il existe aujourd'hui, il existait hier. Il n'y a pas de novation à cet égard. En accord avec les membres du Comité Technique et, donc, les représentants du personnel, la seule innovation est qu'il a été prévu une tribune des organisations syndicales possibles une fois sur deux. Cela permet que, dans l'alternance, il y ait une expression du Comité des Œuvres Sociales de la Ville. Dans un numéro, il y a le Comité des Œuvres Sociales et, dans un numéro suivant, il y a les tribunes des organisations syndicales représentées au Comité Technique.

Je précise que ces éléments peuvent varier en fonction des événements et, notamment, du dialogue social avec les organisations syndicales qui nous ont ainsi demandé de prévoir la mise en place d'une nouvelle charte de fonctionnement au niveau du dialogue social. Cela concernera les locaux, l'expression, la gazette dont vous parlez et les modalités de fonctionnement et d'expression, au-delà des droits et devoirs respectifs des organisations syndicales vis-à-vis de leurs collègues d'autres organisations.

S'agissant du forfait post-stationnement (FPS), il ne faut pas confondre le FPS lié à une dépenalisation des amendes de stationnement payant pour défaut de paiement par l'usager avec les amendes de police qui concernent les faits de contravention, qui restent des qualifications pénales concernant les troubles que vous avez indiqués. Le nombre de FPS n'intègre pas le stationnement en double file ou devant les passages de porte cochère, par exemple. Pour les stops et les feux non respectés, une vidéo verbalisation a été autorisée par l'État (Préfecture du Val-de-Marne) et donne lieu à des amendes de police distinctes des FPS et dont le montant et le nombre font l'objet d'une information chaque année. Vous disposez des éléments qui témoignent d'une croissance effectivement du nombre de FPS pour cette dernière année prise en compte par rapport à l'année antérieure. Il ne s'agit pas de raisons de changement de politique, puisqu'il s'agit du nombre de constatations de FPS. C'est lié à la période du Covid pour laquelle je rappelle que nous avons décidé de suspendre le paiement du stationnement dans la ville du Kremlin-Bicêtre quand il y a eu des périodes de confinement ou de couvre-feu. Pour chacune de ces périodes, on a suspendu le paiement du stationnement et, par voie de

conséquence, des constatations de FPS. C'est ce que je peux vous indiquer pour la bonne compréhension du Conseil Municipal et répondre à vos questions. Puisqu'il n'y a pas d'autres questions, le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette communication. Nous passons au dossier suivant.

N° 2022-064. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je demande une suspension de séance, monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

De combien de temps, monsieur Banbuck ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Le temps nécessaire pour préparer la délibération que nous devons voter afin d'élire notre président de séance. En effet, au terme de l'article L 2121-14 du Code des collectivités territoriales, vous ne pouvez pas présider cette séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je ne peux pas présider au moment du vote.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Non, monsieur Laurent. Relisez bien.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je dois rester pour répondre aux questions pendant le débat.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Non. Vous ne pouvez pas présider. Vous devez prendre une délibération...

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération sera prise avant l'examen de la délibération.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous êtes dans l'illégalité, monsieur Laurent.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est suspendue pour 5 minutes pour vous permettre de faire vos délibérations.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Ce n'est pas à moi de la faire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est suspendue.

De 21 heures à 21 heures 06 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise. Je lis l'intégralité de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales : « Le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. » Il est noté que le Maire ne peut donc ni recevoir ni donner délégation pour ce vote. Je vous propose donc d'élire, sans attendre l'appel de la délibération, un président pour la séance. Je vais rester pendant le débat et la présentation du rapport par M. Édet afin de pouvoir répondre aux questions qui me sont adressées. Je me retirerai ensuite, comme à chaque examen du compte administratif, avant le vote. Je vous propose la candidature de Jean-François Delage pour présider la séance. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (élection de M. Delage comme président de séance)

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY,

Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 14 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

M. Delage est désigné président de séance. Je lui laisse la présidence.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Nous passons à la présentation du rapport.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, le Compte Administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville sur l'année. À la différence des budgets qui doivent afficher un équilibre parfait entre les prévisions de recettes et de dépenses, les balances du compte administratif peuvent indiquer un résultat déficitaire ou excédentaire.

Le document présente une vue d'ensemble. Le résultat de clôture 2021 reprend l'ensemble des recettes et dépenses de 2021, auxquelles s'ajoutent les résultats de l'exercice précédent. Le résultat de clôture est de 3,7 M€, soit un excédent de fonctionnement de 3,9 M€ et un déficit d'investissement de - 190 K€.

Le résultat global ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser. Il présente un solde net négatif de - 1,6 M€. Le résultat global est donc positif, à 2,1 M€.

Il faut rappeler, pour ce budget, l'impact encore important de la crise sanitaire. En 2020, le coût de la pandémie pour la Ville s'élevait à 1,6 M€. Avec la prise en charge partielle de l'État pour cette année, il est de 663 K€.

Les dépenses qui ont été assumées par la Ville montrent qu'elle a été en première ligne aux côtés des Kremlinoises et des Kremlinois. Des postes de dépenses sont particulièrement importants, comme les coûts indirects liés au centre de vaccination (226 K€), à l'application des protocoles sanitaires, comme le bionettoyage dans les écoles afin de limiter la propagation du virus, ce qui a eu un impact budgétaire conséquent (100 K€) sur les dépenses de fonctionnement.

Les recettes ont été impactées par la crise sanitaire avec, notamment, un recul important de la taxe de séjour ou des droits de terrasse. Pour ces derniers, la municipalité a choisi de soutenir le commerce local par l'exonération de ces droits. Si les collectivités ont été en première ligne, le soutien de l'État n'a pas été, pour elles, à la hauteur de l'effort consenti envers le secteur privé. Ainsi, le coût de la pandémie pris en charge par notre Ville s'élève pour 2020 et 2021 à 2,2 M€.

S'agissant de la section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement comptabilisées au compte administratif 2021 sont de 41 924 498 €. Par rapport aux années antérieures, on constate que ces dépenses restent stables dans un contexte que je viens de décrire, pourtant particulièrement difficile et alors que la municipalité a tenu des engagements forts, tels que le centre vaccination, la mutuelle communale, le soutien renforcé aux associations, la réfection d'espaces verts, le marché forain.

Le chapitre 11 relatif aux charges à caractère général représente 17,3 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il est d'un montant de 7 M€. Par rapport à 2020, on constate une baisse de 84 626 €.

Le chapitre 12 des charges de personnel représente 57,8 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les frais de personnel sont stables. Ils ont même connu une baisse de 0,5 % entre 2020 et 2021 malgré le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspondant au déroulement de carrière des agents. Cette part importante du budget dévolue aux charges de personnel traduit notre volonté et l'engagement de la municipalité à soutenir un service public de qualité grâce à un travail quotidien des agents de la collectivité, nombreux à résider dans notre ville. Leur engagement et leur investissement ne sauraient être comparés, en termes qualitatifs, au recours à des sociétés privées.

Quelques points sont remarquables concernant les autres chapitres. S'agissant de l'atténuation des produits, le chapitre 14 représente 1,2 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ainsi que nous l'avons déjà évoqué à l'occasion d'un Conseil Municipal, une dépense supplémentaire de 321 800 € correspond à la somme que la Ville a dû reverser à l'État dans le cadre de la mise en place de la réforme du stationnement.

On peut aussi noter des diminutions de charges courantes au chapitre 65. En réalité, ces diminutions sont en trompe-l'œil puisqu'elles intègrent la baisse de 154 710 € qui correspondent en réalité au non-versement de la subvention à l'école Jeanne d'Arc. Cela s'explique par un défaut de signature de la convention qui a été établie entre la Ville et l'école à l'occasion de la précédente mandature. La régularisation interviendra donc en 2022.

Enfin, concernant les dépenses de fonctionnement, au chapitre 66, qui porte sur les charges financières, on note, pour une troisième année consécutive, une baisse conséquente des frais financiers par rapport à 2020, à – 61 472 €. Cela traduit une volonté de piloter au mieux nos financements. Les recettes de fonctionnement, comptabilisées pour ce CA 2021, sont de 45 821 626 €. La moitié de ces recettes se partage entre les impôts locaux et les compensations fiscales de manière notable (15 % avec l'attribution de compensations de la Métropole du Grand Paris, 8 % avec le résultat de fonctionnement reporté, 6 % avec les autres impôts et taxes, 5 % avec la dotation de l'État).

Un point est notable au chapitre 70 qui porte sur les redevances pour services rendus, c'est-à-dire les recettes de fonctionnement. On assiste à une baisse de 31 581 € des droits d'occupation du domaine public. C'est lié en fait à l'exonération voulue par la municipalité dans le cadre de sa politique d'accompagnement des commerces locaux durant la crise. La part la plus importante des recettes de fonctionnement porte sur les impôts et taxes au chapitre 73. Cela représente 77,3 % des recettes réelles de fonctionnement, en baisse par rapport à 2020. Conformément aux engagements que nous avons pris, malgré un contexte très difficile et contraint, il n'y a pas eu d'augmentation des impôts locaux. L'augmentation constatée sur les produits d'impôts est en fait contextuelle et détaillée dans le rapport. Par ailleurs, la baisse du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est liée à un contexte tout à fait particulier puisque cette baisse de 964 262 € est liée au fait qu'en 2020, la Ville a perçu une recette importante liée à la vente du centre commercial Okabé.

Au chapitre 74, relatifs aux dotations, subventions et participations, il y a une baisse de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 111 K€. Cette dotation de l'État avait déjà fortement diminué entre 2014 et 2017. Cette dotation varie avec la population et l'écroulement, en fonction du potentiel fiscal par habitant, ce qui matérialise à nouveau le désengagement de l'État auprès des collectivités.

Pour conclure sur la section de fonctionnement, il est à noter que la crise sanitaire sans précédent que nous avons traversée, le désengagement de l'État vis-à-vis des services publics de proximité qui sont assurés par les collectivités locales et le choix de la municipalité de mettre en place une politique volontariste visant à protéger notamment le pouvoir d'achat des Kremlinoises et des Kremlinois ont eu pour conséquence une dégradation de l'épargne brute et du taux d'épargne. En la matière, il faut relever que nul n'est épargné.

Nous passons à la section d'investissement. Les dépenses de la section d'investissement pour 2021 s'élèvent à 6 696 115 €. On observe une contraction de l'investissement qui est liée à 2020 du fait que la section de fonctionnement a été fortement impactée. Néanmoins, cette section d'investissement traduit un engagement fort de la municipalité sur les questions primordiales pour les habitants du Kremlin-Bicêtre. On peut notamment noter un effort de 1 M€ sur les travaux et l'entretien des bâtiments scolaires qui relève de la priorité que nous nous faisons d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage à la jeunesse kremlinoise. Cela ne se démentira pas en 2020 avec des investissements à hauteur de 1,2 M€. On peut aussi remarquer des investissements pour les pratiques sportives et culturelles à hauteur de 638 020 €. Enfin, il y a l'enveloppe dédiée à l'acquisition des parts sociales de la Coop'HLM Habitat Réuni, qui s'appelle désormais Kremlin-Bicêtre Habitat. Cela permettra à la Ville de garder le contrôle de son organisme de logement social, de conduire une politique de construction et de développement raisonné, mais aussi de répondre aux attentes exprimées par les locataires du parc social. Concernant les recettes d'investissement, elles s'élèvent au total à 6 506 052 €. Comme déjà précisé, nous n'avons pas perçu les recettes liées aux amendes de police. Cela s'est même traduit, comme nous l'avons vu, par le versement d'une contribution qui se retrouve dans les dépenses de fonctionnement. À la fin du document, vous trouverez l'évolution de l'encours de la dette au 31 décembre. Comme la municipalité s'y est engagée, l'encours de la dette est maintenu à son niveau de 2020, soit 26 M€.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur le rapporteur, pour cette présentation. Mesdames et messieurs les élus, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, qui assistent à la séance ou qui nous regardent, je voudrais juste faire une petite remarque sur l'organisation de la séance de ce soir. Je préférerais les anciens modèles. Étant donné que les soirées sont longues et qu'elles commencent très lentement, je propose de revenir aux anciens modèles si c'est accepté.

L'enjeu de cette délibération d'adoption du compte administratif de 2021 consiste à savoir si la majorité a correctement mis en œuvre ses orientations sur lesquelles elle a été élue et si ce compte administratif est conforme au budget voté à la fin de l'année 2021. Ce compte administratif démontre que la majorité municipale a arbitré selon ses propres priorités en ne tenant compte que de ses objectifs politiques et de son programme, mais sans tenir compte de la prévision d'une situation financière catastrophique de la commune. Aussi la crise sanitaire est-elle beaucoup mise en avant pour justifier

la mauvaise gestion financière de la commune, tandis qu'il s'agit de mauvaises décisions qui nous conduisent à ces comptes.

Les choix en matière de recettes pénalisent les comptes et cela se remarque immédiatement. Il y a certes les engagements, les promesses de campagne, mais il y a aussi la réalité financière qui rattrape tout cela. Il aurait fallu arbitrer différemment pour éviter des comptes dans le rouge.

La conclusion de ce rapport de présentation est ironique. Vous indiquez, monsieur le rapporteur, avoir tenu votre engagement de maintenir la dette de la Ville à 26 M€. C'est une fausse vérité. La majorité s'est endettée durant l'année 2021 à deux reprises, en contractant deux prêts bancaires à hauteur de 3 M€. Ce que j'évoquais en séance du 16 décembre 2021 prend ce soir toute sa vérité. Vous roulez la dette. Chaque année, vous empruntez autant que vous remboursez. Donc vous payez uniquement des intérêts chaque année en vous endettant davantage. Chaque année, la durée de l'endettement sera maintenue en effet, mais, ainsi, vous oubliez de préciser qu'elle devient indéterminée et infinie avec votre méthode de roulement. D'ailleurs, le financement de la section d'investissement se caractérise par la facilité de votre recours à l'endettement. L'excédent final est en fait financé par l'endettement de 3 M€ sur l'année 2021. Ce n'est pas une grande réussite, monsieur le rapporteur.

Alors que nous devons investir avec un plan à long terme, parce que l'investissement est le moteur de l'avenir de notre commune, nous devons, pour équilibrer cela, rester extrêmement prudents dans nos dépenses de fonctionnement. La gestion doit être menée de manière efficace et sobre dans le but de permettre aux Kremlinois de vivre mieux et d'adapter la ville au changement qu'ils demandent. Or la section de fonctionnement continue de croître. L'investissement est financé par des dettes contractées annuellement.

Tous ces indicateurs ne sont pas bons. Vous ne maîtrisez pas les dépenses de fonctionnement afin de permettre un accroissement des dépenses d'investissement.

L'épargne nette négative est, en 2021, de - 1,23 M€, alors qu'elle était nettement positive, par exemple, en 2019. Vous soulignez à juste titre que la capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité. Paradoxalement, vous minimisez cette capacité de désendettement en disant que la faute en revient à la crise sanitaire et que la durée est inférieure à 15 ans, le seuil d'alerte étant de 12 ans. Les comptes tels que présentés indiquent une capacité actuelle de désendettement de 14,3 années. Autant vous dire que la situation est grave et catastrophique. Vous qui venez de fêter vos deux ans d'action municipale, vous avez atteint un record incroyable. Vous êtes parvenus en deux ans à atteindre une gestion désastreuse en comparaison aux années précédant votre élection de juin 2020.

Les Kremlinois, pourtant, sont exigeants pour leur ville et leur quotidien – et ils ont raison – en demandant du changement sur plusieurs thématiques : l'écologie, la sécurité, la diversité commerciale, l'amélioration de la petite enfance. Tous ces sujets sont les grands oubliés de vos actions locales, malgré un endettement qui croît régulièrement et durablement, que les choses aillent bien ou mal, sans que la qualité du service rendu et attendu ne s'améliore. C'est une frénésie de dépenses publiques que vous menez en suivant M. Jean-Luc Laurent. S'il s'agissait de préparer l'avenir de nos enfants, sans doute pourrions-nous comprendre qu'il faille s'endetter. Mais, lorsqu'il ne s'agit que d'accommoder le présent, de ne financer non plus l'investissement, mais le fonctionnement, pourquoi faire porter notre inconséquence sur les épaules de nos enfants ? C'est la grande question que je vous pose ce soir, monsieur Jean-Luc Laurent, Maire du Kremlin-Bicêtre, et monsieur le rapporteur, Maire-Adjoint chargé des finances. Nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Chers collègues, mesdames, messieurs, 546, c'est le nombre de jours qu'il vous aura fallu pour détruire l'équilibre financier dont vous avez hérité le 4 juillet 2020. La section de fonctionnement ne dégage qu'un excédent symbolique de 434 K€. D'ailleurs, c'est ce chiffre qu'il faut retenir, celui du compte de gestion, non pas celui présenté dans le compte administratif qui comprend les excédents reportés des exercices antérieurs. J'y reviendrai. Ce chiffre de 434 K€ est en recul sur celui de 2020, déjà bien faible à 628 K€. Le montant de 434 K€ représente 1 % des recettes alors que le coût du Covid a diminué, selon vos propres chiffres, d'environ 1 M€.

L'exécution budgétaire démontre votre absence de maîtrise des dépenses et l'effet négatif de vos décisions démagogiques en matière de recettes. Elle témoigne aussi de l'échec de vos politiques. J'en prendrai un seul exemple. Vous expliquez l'augmentation des locations immobilières à cause du loyer du local commercial du 17 rue du Général-Leclerc. Ce local est désespérément vide depuis la préemption du fonds de commerce qui a coûté 56 K€ à la Ville, évidemment sans aucune recette en face. Quel succès... Votre volontarisme aveugle se heurte à une réalité que vous refusez d'admettre en ce domaine comme dans bien d'autres.

Au passage, s'agissant de ce poste budgétaire, vous auriez pu aussi expliquer son évolution par la prise en charge de la résidence secondaire du Directeur Général des Services dont le loyer — excusez du peu — est de 15 000 € par an. On aura également noté que l'apparente stabilité des dépenses de personnel masque le démantèlement de fait de la Police Municipale qui ne disposait plus que de 5 postes, dont 2 d'encadrement, au 31 décembre 2021.

Les conséquences de vos choix sont là. Vous êtes dans l'incapacité de dégager de quoi faire face à l'endettement de la Ville. L'épargne de gestion, c'est-à-dire le solde entre recettes et dépenses de fonctionnement, est insuffisante pour rembourser les emprunts. La section d'investissement montre également les faiblesses, voire les carences, de votre gestion. Ainsi, vous vous êtes contenté seulement de malheureux 3 M€ de dépenses, essentiellement constituées de travaux d'entretien indispensables, sans aucune amélioration notable des équipements de la commune. Pour autant, vous avez été contraint — acculé, devrais-je dire — à maintenir le niveau d'endettement. Mesurée en années, la capacité de désendettement est de plus de 14 ans, en progression constante, voire alarmante, depuis 2019, proche de la cote d'alerte de 15 ans. En contradiction avec la législation, vous ne couvrez pas les dépenses réglementaires par des ressources propres, ainsi que le démontre le tableau de la page 131, avec un déficit de 1,6 M€ que l'on pourrait qualifier de substantiel, voire carrément d'énorme.

Au total, ce compte administratif révèle votre absence totale de marges de manœuvre. Ce bilan est tout simplement calamiteux. Le fonctionnement ne dégage pas suffisamment d'autofinancement. La capacité d'endettement est quasiment atteinte. Il vous reste à peu près 1 M€ si vous ne voulez pas dépasser les 15 ans de désendettement. Vous n'avez donc pas les moyens de votre politique, sauf à augmenter les impôts de manière significative ou à restreindre les prestations offertes aux Kremlinois, ce que vous avez déjà commencé à faire. En attendant, vous tapez dans la caisse et vous vendez les bijoux de famille. Vous tapez dans la caisse, car vous ne pourrez équilibrer les comptes que grâce aux 2,8 M€ que nous vous avons laissés, ainsi que le démontre amplement le compte de gestion à la page 42. Et vous vendez effectivement ce que vous pouvez vendre, dont les trois parcelles, dont il a été question en début de séance, dans des conditions d'opacité et de précipitation, contrairement à ce qui a été dit, ce qui semble d'ailleurs être la norme en matière de cession d'immeubles. Vous menez une politique de gribouille. Nous voterons contre ce compte administratif.

Ibrahima TRAORÉ, Conseiller Municipal chargé de la jeunesse et du numérique (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, dans le débat que nous avons sur le compte administratif, je voudrais amener quelques éléments de contexte. Avant cela, je voudrais remercier les services financiers de la Ville et Jean-Philippe Édet pour sa présentation complète.

Parmi les éléments de contexte, il est important de rappeler qu'en 2021, une fois l'aide de l'État comptabilisée, l'impact de la crise pour les collectivités s'établit à 3,5 Mds€. Pour la commune, cela représente un peu plus de 1 M€, ainsi que cela a été rappelé par Jean-Philippe Édet. La baisse des dotations globales de fonctionnement asphyxie les collectivités depuis des années. Elles sont un lien irremplaçable de proximité et d'expression de la solidarité nationale, et de mise en œuvre du service public, ainsi que vous l'avez vu dans le rapport d'activité. On voit bien que le gouvernement revendique une stabilité apparente de la DGF aux collectivités territoriales, mais cette stabilité n'est que superficielle en effet en ne prenant pas en compte les coupures budgétaires des années précédentes et ne se régulant plus par rapport à l'inflation, atteignant pourtant des taux records. Le manque à gagner pour les collectivités territoriales se chiffre en milliards d'euros. Le contexte international lié à la guerre en Ukraine et les variations de prix qui s'ensuivent impactent directement les collectivités qui investissent. Un projet de loi a été déposé au Sénat par le groupe communiste pour indexer la DGF sur l'inflation, ce qui permettrait de fixer un objectif d'évolution minimum concret et constituerait une protection pour les finances locales, en espérant que ce projet soit adopté au Parlement.

Nous avons pris des engagements vis-à-vis des Kremlinois et nous les assumons. Ce compte administratif en est la représentation. Par contre, j'aurais voulu avoir des propositions concrètes de l'opposition au lieu d'attaques *ad hominem*. Vous essayez de faire peur aux Kremlinois, mais vous n'êtes pas en capacité de nous faire des propositions concrètes dans le débat. Les Kremlinois nous écoutent, mais, pour l'instant, je n'ai rien entendu. Vous avez essayé d'écrire une histoire. Cette histoire a pris fin, mais, là, nous sommes dans le débat d'idées. Faites-nous des propositions concrètes au lieu de faire peur aux Kremlinois, de projeter un épouvantail et de dire que nous sommes de mauvais gestionnaires. Souvent, les oppositions utilisent cette stratégie, mais cela ne fonctionne pas. Faites-nous des propositions concrètes, chiffrées et, après, nous ferons le bilan. Les Kremlinois nous ont élus. Maintenant, débattons d'idées.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des seniors et de la santé (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Monsieur le Maire, chers collègues, je ne vais pas parler en millions d'euros. Je voudrais simplement signaler à l'opposition une petite chose par rapport aux options budgétaires. On a parlé de mettre en avant le Covid pour justifier un certain nombre de choses. Je voudrais simplement et tranquillement demander qui, en 2020, aurait pu imaginer ce qui s'est passé en 2021 et 2022. On parle de protection des citoyens. Durant cette crise sanitaire, la municipalité a été en pointe pour mettre en place la meilleure façon de protéger nos administrés et pour qu'ils soient vaccinés. Par chance, le variant delta a laissé la place à omicron, puis à BA4 et BA5. Je ne le souhaite pas, mais, si nous devons le refaire, nous le referons.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (Groupe des Élus Socialistes)

Chères Kremlinoises, chers Kremlinois, chers collègues, il est apparu comme absolument nécessaire de modifier le budget afin de l'ajuster face aux enjeux nouveaux et imprévus auxquels il a fallu faire face. C'est là toute la force de l'ensemble de l'équipe municipale. La vie d'une municipalité revient aussi à s'adapter à la réalité du terrain et à l'effervescence de l'actualité, aussi terrible soit-elle. L'augmentation de certaines dépenses de fonctionnement, liées à la conjoncture économique et à la situation en Europe, est le reflet de ce qui se passe *de facto* sur le terrain. Dois-je vous en faire la liste ce soir ? De manière non exhaustive, il y a l'augmentation du prix de l'énergie et du carburant, celle du prix des denrées alimentaires. Certains d'entre nous le savent, certains Kremlinois pourraient en parler, ainsi que d'autres Français. Il y a aussi l'augmentation du prix du papier et, donc, des impressions.

Plus que pour simplement poursuivre, il faut accentuer la politique qui a été mise en œuvre jusqu'ici. L'ensemble des membres du Groupe des Élus Socialistes va dans ce sens. 115 400 € pour le projet du socle numérique dans les écoles permettront aux enfants d'avoir les conditions et le matériel nécessaires à leur réussite éducative. On continue. 75 K€ sont dédiés aux travaux de rénovation du city stade de Ducasse parce que veiller au bon fonctionnement des équipements sportifs peut avoir un impact positif sur le dynamisme de la Ville en termes d'activités sportives, de santé, mentale aussi, et de bien-être pour les habitants. Sans hésiter, on continue. Il y a aussi des travaux dans les quartiers et parcs avec le square Josette et Maurice Audin, la réparation du sol à hauteur de 65 K€ afin de veiller à la sécurité des enfants. On continue, toujours et avec plus de force quand il s'agit de sécurité. Il y a l'acquisition d'un véhicule de Police Municipale en remplacement pour 32 843 €, avec aussi une barrière sécurisée pour 30 708 €, ce qui permet de renforcer la protection des citoyens et de donner de meilleures conditions de travail aux policiers municipaux. Évidemment, on continue. En bref, la politique menée vise à protéger, émanciper et rassembler en dynamisant la vie commune au travers de politiques publiques adaptées et responsables. Un grand « oui », un grand « allons-y ». À la majorité, ce soir, levons la main. C'est rendu possible par une bonne gestion des finances publiques par la majorité municipale depuis maintenant plus de deux ans, vous l'avez rappelé, bien que le contexte ait été très contraint. Encore une fois, pari réussi.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Chers collègues, comme mes autres collègues de l'opposition, j'ai été interpellé par M. Traoré. Je voudrais lui répondre que son intervention est hors sujet. Je suis là sur convocation du Maire pour voter pour ou contre le compte administratif 2021, monsieur Traoré. Je ne suis pas là pour faire un débat d'idées. Je ne suis pas là pour entendre ce que le groupe communiste au Sénat fait comme propositions. Je ne suis pas là pour savoir si la guerre en Ukraine en 2022 a eu des impacts sur le compte administratif de 2021. Non, nous ne ferons pas de propositions par rapport à ce compte administratif 2021 et nous maintenons évidemment notre analyse du déficit budgétaire alarmant et très préoccupant que vous nous présentez.

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

L'opposition municipale nous dit que nous pourrions faire mieux. Mais comment ? Quels fonctionnaires doit-on renvoyer pour faire des économies ? Quelles actions municipales doit-on arrêter pour faire des économies ? Le quotient familial ? Les chèques alimentaires ? Les dépenses pour améliorer le cadre de vie des Kremlinois ? Le service public n'obéit pas à une logique de rentabilité car il sert l'intérêt général. Je pense que vous l'avez oublié. Bien sûr, le service public coûte de l'argent, mais il rapporte surtout du bien-être collectif, de la proximité et de la protection pour tous. Aucun service public kremlinois n'a été bradé.

La politique municipale forte repose sur trois objectifs. Il s'agit de protéger. Avec la crise sanitaire, le nettoyage des écoles selon le protocole sanitaire de l'Éducation Nationale a représenté 200 K€. Il y a eu l'accompagnement social, le bouclier communal, la subvention au CCAS.

Un autre objectif consiste à émanciper. L'éducation est le premier budget de la Ville : 1 M€ de travaux dans les écoles en 2021, kits de rentrée en septembre 2022 pour les élèves élémentaires. Pour la culture et le sport, il y a un soutien aux associations sportives conséquent. Il y a la bourse de l'émancipation avec deux jurys qui se sont tenu ces derniers mois pour aider les projets de jeunes kremlinois.

Un autre objectif consiste à rassembler. Cela concerne l'écologie populaire avec deux nouveaux squares qui verront le jour cet été. Le premier référendum kremlinois annuel a débouché sur un nouveau marché forain en régie publique.

Concernant l'investissement, la Ville prépare l'avenir et a engagé dès 2021 des chantiers importants : travaux dans les écoles, rénovation de l'espace André-Maigné, rénovation des gymnases qui se poursuivra en 2023.

Enfin, l'endettement de la Ville reste stable entre 2020 et 2021. Une gestion rigoureuse des finances publiques par la majorité municipale permet à la collectivité de penser sereinement à son avenir.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Monsieur Ruggieri, comptez-vous couper la parole à toute intervention féminine ? C'est une question qui me taraude. C'est assez régulier et c'est assez désagréable.

Dans ce que j'ai entendu et pour revenir à ce qui nous préoccupe, vous n'auriez vraisemblablement...

Intervention hors micro.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Vous voulez intervenir, monsieur Ruggieri ? Merci.

Après le rapport de M. Édet, j'entends effectivement que vous n'auriez pas fait les mêmes choix et que vous n'auriez pas pris les mêmes décisions. Évidemment que vous n'auriez pas fait les mêmes choix et que vous n'auriez pas pris les mêmes décisions. Nous n'avions pas le même programme, me semble-t-il. Et heureusement. Rassembler et émanciper, c'est ce qui traduit tout ce qu'a évoqué M. Édet dans sa présentation et je l'en remercie, avec la défense du service public. Je trouve que les attaques *ad hominem* et l'espèce de chasse aux sorcières sont assez déplacées. J'entends des choses qui ne devraient pas se dire dans une telle assemblée. Le budget rassemble et émancipe. Nous voterons pour.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, le directeur général des services d'une commune exerçant dans les villes de plus de 2 000 habitants seconde le Maire. Placé sous son autorité, il dirige les services de la municipalité en veillant à l'application des décisions prises. Bien que son quotidien varie en fonction de la commune où il exerce, le directeur général des services est généralement amené à suivre les affaires juridiques de la Ville pour préparer le budget et gérer le personnel communal. Certes, avant, il n'y en avait pas. Cela fonctionnait différemment. C'est pour cette raison qu'il y avait un tel désordre dans la Ville. Nous avons pris la décision de remettre les choses en place au niveau de la commune du Kremlin-Bicêtre pour qu'elle fonctionne comme toutes les autres villes, comme Charenton et partout ailleurs. Pourquoi serions-nous différents ? Vous ne voulez pas reconnaître les grades, les fonctions et les missions de tout agent de la fonction publique territoriale, de l'État ou de la fonction publique hospitalière ? Vous montrez du doigt les services, depuis tout à l'heure, vous montrez du doigt les directions générales en disant des choses que vous ne devriez pas dire. On n'a pas à critiquer la fonction publique. Ce sont nos garants du respect des institutions sur la ville et du contrôle pour la transparence de ce qui se passe dans les villes. Prenez un peu de hauteur.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Il ne faut pas dévoyer nos propos ou les transformer. J'ai pointé effectivement un élément, mais je ne dénonce pas. Je démontre. Dans la fonction publique, chacun est un citoyen. Le Directeur Général des Services du Kremlin-Bicêtre est un citoyen engagé. C'est son droit. Il est engagé au sein du Mouvement Républicain et Citoyen (MRC), présidé par M. Laurent. C'est encore son droit. Il est membre des instances nationales de ce parti, à l'instar du directeur de cabinet. C'est toujours son droit. Il a été investi aux élections législatives dans une circonscription de l'Orne. C'est encore son droit. Après, dans le bulletin officiel des finances publiques, on nous dit que l'habitation principale s'entend d'une manière générale comme le logement dans lequel le contribuable réside habituellement et avec sa famille. Dans une réponse au Sénat en 1993, le ministre du Budget rappelait bien que cette définition exclut toute pluralité d'habitations principales. Or, le 1^{er} juin 2022, M. Joseph a été interviewé dans le cadre de sa candidature par le journal *Ouest-France* qui lui pose la question suivante : « Quel est votre ancrage dans le territoire ? » Il dit qu'après avoir habité en région parisienne, en 2017, sa femme et lui-même sont « tombés amoureux du Perche » où ils ont « acheté leur résidence principale ». Je cite. Ce n'est pas moi qui le dis. C'est lui. Fatalement, comme il ne peut pas y avoir deux résidences principales, le logement pris en charge par la Ville au Kremlin-Bicêtre pour M. Joseph est donc sa résidence secondaire.

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Je pense que l'intervention de M. Chiakh est un peu hors sujet. Du coup, elle provoque un débat hors sujet aussi. Je pense que l'on peut mettre fin au débat, à moins qu'il y ait d'autres interventions plus pertinentes, sans chercher le buzz féministe. Un débat de fond doit porter sur l'adoption du compte administratif 2021. Je vous rejoins, monsieur Traoré, cela nécessite un débat de fond, avec des chiffres. Il s'agit de démontrer que vous avez lu tous ces documents et que ce n'est pas seulement M. Édet qui les maîtrise ou, à défaut, M. Jean-Luc Laurent.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur Zinciroglu, vous avez parfaitement le droit de penser que tel ou tel débat n'a pas lieu d'être à tel ou tel moment de la séance. En attendant, c'est moi qui préside cette séance et c'est moi qui décide si nous poursuivons tel ou tel débat ou non.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des seniors et de la santé (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Ce sera inscrit au procès-verbal. Votre intervention *ad hominem* est inacceptable dans ces lieux. Elle sera transcrite intégralement. En plus, elle concerne un citoyen, comme vous dites, qui ne peut pas et qui n'a pas le droit de se défendre. Je vous le dis comme je le pense, c'est parfaitement méprisable.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je prends la parole pour apporter des éléments dans le débat général qui a lieu. Le Maire peut assister au débat...

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous n'avez pas droit à la parole.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est la censure...

Des questions ont été soulevées, notamment en mettant en cause l'échec de l'équipe municipale que j'ai le plaisir d'animer. Plusieurs éléments ont été donnés.

D'abord, s'agissant de l'acquisition par préemption du local du 17 rue du Général-Leclerc, c'est vrai, à l'inaction antérieure, nous avons préféré procéder à des préemptions commerciales lorsque le projet ne nous semblait pas en adéquation avec les objectifs de diversité et de qualité du commerce local qu'il nous faut redresser. Je précise que, sur ce dossier, pour lequel nous avons acquis le fonds de commerce, nous avons cherché des repreneurs. Le travail fait par Corinne Bocabeille et les services municipaux a abouti à trois projets sérieux qui se sont malheureusement heurtés à une réalité : le prix du loyer demandé par le propriétaire privé. C'est la raison pour laquelle nous aurons à nous pencher sur ces questions dans une séance ultérieure à partir d'une étude réalisée par la Semaest, Société d'Économie Mixte de la Ville de Paris, que nous avons sollicitée pour faire un diagnostic du commerce et nous faire des recommandations. Nous aurons aussi à examiner les questions relatives à la propriété foncière et regarder si nous pouvons trouver un partenariat permettant d'améliorer le dispositif au niveau local au travers, par exemple, des nouvelles compétences choisies par le syndicat d'action foncière dont la Ville du Kremlin-Bicêtre est membre. S'agissant des logements de service de l'administration, ils sont fixés par une délibération ancienne du Conseil Municipal, jamais remise en cause, qui donne une possibilité d'intervention pour prendre en charge tout ou partie des loyers qui sont nécessaires à la continuité des services. Je veux simplement souligner que, lorsque l'équipe municipale a été élue, il n'y avait plus de directeur général des services, plus de directeur général adjoint, plus de directeur des finances et de l'intercommunalité, entre autres. En revanche, il y avait un cadre dirigeant chargé de l'intérim et de la coordination de la direction générale en l'absence d'un directeur général. Il percevait un remboursement de son logement de service au niveau de la Ville. Vérité d'un jour, pas vérité toujours. En tout cas, il ne faut pas l'oublier. Ce qui existe aujourd'hui existait sous la mandature précédente.

J'ajoute que les éléments indiqués de critique du compte administratif, que vous avez à examiner, font l'objet d'une maîtrise de la masse salariale pour plusieurs raisons par rapport à l'exercice antérieur de la précédente municipalité. Je vous invite à regarder le chiffre du taux de réalisation sur le budget du personnel. Vous verrez que, nous concernant, nous sommes plus près d'un résultat qui va vers les 100 % qu'auparavant. C'est en tout cas un meilleur taux de réalisation. J'ai la faiblesse de penser que l'ancienne équipe inscrivait plus qu'il ne fallait de dépenses de personnel pour dégager un excédent au compte administratif plus conséquent. Je tiens à rappeler et pointer du doigt cette vieille recette de fiscaliste. De plus, du fait de départs de membres de l'administration qui n'ont pas été remplacés en 2020, nous avons évidemment des éléments de comparaison qui sont quelque peu faussés. Il faudrait regarder les choses dans une dimension pluriannuelle.

Les résultats qu'évoque M. Banbuck pour implorer ou justifier l'échec politique de l'équipe municipale méritent d'être nuancés au travers de plusieurs éléments factuels qui montrent que les résultats du compte administratif que lui-même avait présenté en tant qu'adjoint aux finances avec l'ancien Maire étaient un mirage. Pourquoi ? En effet, je l'ai dit, les crédits RH étaient surdotés et non consommés à des fins d'améliorer les résultats du compte administratif.

On a aussi parlé de l'emprunt. Oui, fin 2020, un emprunt de 1,7 M€ a été rendu nécessaire pour couvrir un déficit d'investissement en termes de recettes qui était incertain et non prévu par l'ancienne équipe municipale. Ainsi que Jean-

Philippe Édet l'a rappelé, il y avait aussi des recettes bien supérieures à la normale de ce que l'on constate sur des droits de mutation grâce à la vente d'Okabé qui a donné un surplus. Mais ce n'est pas la raison encore suffisante. Il y a d'autres éléments. Ainsi, des inscriptions de recettes incertaines n'étaient pas confirmées sur la vente de patrimoines que l'on nous reproche aujourd'hui alors que sur trois opérations, une vente s'est faite devant notaire, donc avec toute la transparence et les garanties nécessaires puisque l'Ordre des notaires encadre la pratique. Auparavant, il y avait eu des inscriptions de recettes incertaines en matière immobilière.

C'est vrai, il n'y a pas eu d'augmentation de la fiscalité sur la taxe foncière depuis 2008. Les résultats sont-ils plus tendus aujourd'hui qu'hier ? Non. Pour les raisons que j'ai indiquées, cela a permis d'amortir les choses.

Enfin, il y a un autre élément. Il n'y a pas eu d'augmentation de la fiscalité, mais une augmentation très forte des droits de stationnement et du FPS pour permettre la réalisation de plus de 1 M€ de recettes supplémentaires par rapport à ce qui existait. Et je ne parle pas des amendes de police. Vous n'avez donc pas augmenté la fiscalité, mais cela revient au même car vous avez matraqué les Kremlinois non pas au titre de ses contributions, mais au titre de l'utilisation et de sa propriété d'un véhicule. Ces points éclairent des éléments qui méritaient, à mes yeux, d'être versés à votre débat. Sur ces propos, pensant avoir contribué à éclairer quelques points, je me retire pour laisser le Conseil Municipal se prononcer et ce, sans écouter les réponses de Jean-Philippe Édet.

M. Jean-Luc LAURENT quitte la salle.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je vais redonner lecture de l'article L 2121-14 du CGCT que vous avez refusé de mettre en œuvre. Le 2^e alinéa rappelle que l'on doit élire le président. Cela a été fait à ma demande. « Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion. » Il n'est pas dit qu'il peut y participer.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Très chers collègues, après ce débat nourri, je vais tâcher d'être synthétique. Je voulais simplement préciser que ce compte administratif traduit en fait trois réalités. La première est l'impact fort de la crise sanitaire. Il faut mettre des réalités en face des chiffres. Rappelons qu'au Kremlin-Bicêtre, il y a eu 25 450 vaccinations. J'ai parlé de l'application des protocoles sanitaires et du soutien au commerce local. Je sais que nous avons été en première ligne et je crois que nous avons été au rendez-vous pour protéger les habitants du Kremlin-Bicêtre.

La deuxième réalité est le désengagement de l'État. En réalité, la dotation est en baisse. Les collectivités locales ont de moins en moins de prise sur la fiscalité locale, notamment avec les dernières réformes. Ainsi, les collectivités locales sont de plus en plus exposées à des dégradations conjoncturelles qui se traduisent, nous l'avons largement constaté depuis les deux dernières années, par une contraction des recettes et une augmentation des dépenses. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Cour des Comptes. Nous sommes en fait dans la droite ligne de ce qui procède de la recentralisation du pouvoir fiscal au niveau de l'État avec un objectif tout simplement guidé par des logiques néolibérales qui veulent réduire toujours plus la part du budget public dans l'économie. Qu'est-ce que cela encourage en réalité ? À l'abandon de certains services publics ou, tout simplement, à leur privatisation. Sur ce point, je tiens à apporter un élément rassurant. Il ne vous a pas échappé que nous ne sommes pas vraiment dans la ligne du président Emmanuel Macron et de sa formation politique. Nous ne serons pas pour l'abandon du service public. On peut d'ailleurs se rappeler ce qui s'est passé quand cela a lieu avec les EHPAD et les scandales qui s'en suivent.

Nous ne nous inscrivons donc pas dans ces logiques, mais, bien au contraire, dans la défense du service public de proximité et de qualité et, donc, d'un service public porté par des agents publics.

Un mot assez bref sur ce qui a animé récemment notre débat. Il faut un service public avec une organisation et une structuration. Il nous a été reproché d'avoir un encadrement suffisant et au niveau. C'est bien ce qui contribue immanquablement à l'efficacité du service public rendu. Nous réaffirmons cette volonté. Chacun peut la mesurer dans sa traduction budgétaire. Je vous propose donc d'adopter le compte administratif 2021.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je mets aux voix.

Résultat du vote (compte administratif 2021)

Votants : 34

Pour : 20 (M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)
Contre : 14 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Nous passons au dossier suivant.

M. Jean-Luc LAURENT revient dans la salle.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, le compte administratif 2021 a été approuvé. Je rends la présidence à M. le Maire.

N° 2022-065. BUDGET VILLE – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Très chers collègues, concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2021, il vous est présenté dans le rapport la section de fonctionnement, avec un réalisé en dépenses de 41 924 497 € et en recettes de 45 821 625 €. Le résultat excédentaire est de 3 897 128 €.

Concernant la section d'investissement, le réalisé en dépenses est de 6 696 115 € et en recettes de 6 506 051 €, soit un résultat déficitaire de 190 K€.

Enfin, sur la section d'investissement, pour ce qui concerne les restes à réaliser, les dépenses sont de 1 805 720 € et les recettes de 232 321 €, soit un résultat déficitaire de 1 573 399 €, auquel s'ajoute le déficit de 190 K€ présenté sur le réalisé de la section d'investissement pour un total de 1 763 463 € qui, comme indiqué dans le rapport, est inscrit en recettes d'investissement (nature 1068). Le solde excédentaire de la section de fonctionnement de 2 133 664 € correspond à la différence entre le solde excédentaire de quasiment 3,9 M€ et le déficit de 1,7 M€.

Je vous propose d'approuver la décision d'affectation des résultats du compte administratif 2021 du Kremlin-Bicêtre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 8 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Ne prennent pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-066. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL 2022 DE LA VILLE

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, très chers collègues, cette décision modificative a pour objet l'affectation des restes à réaliser et des résultats de l'exercice 2021 dans le budget 2022. Elle a aussi pour objet l'ajustement d'inscriptions du budget primitif en dépenses et en recettes.

On retrouve les chiffres qui vous ont été présentés dans la précédente délibération, avec l'affectation du résultat pour les restes à réaliser et le déficit de la section d'investissement, ainsi que le solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Les réajustements sur la section de fonctionnement en dépenses sont notamment liés à l'augmentation des coûts de l'énergie et de l'alimentation. Ces ajustements répondent aussi à des coûts incompressibles tels que la contribution de la Ville au territoire ou la subvention que j'évoquais en début de séance à l'école Jeanne-d'Arc.

Les recettes de la section de fonctionnement sont en hausse, avec une augmentation de 365 075 € dont vous trouverez le détail dans le rapport présenté.

S'agissant des réajustements sur la section d'investissement, elles se portent en dépenses à 1 591 085 €. Ces réajustements concernent des travaux, notamment à destination des écoles avec, ainsi que cela a été évoqué, le projet pour le socle numérique et les travaux AD'AP, c'est-à-dire l'agenda à l'accessibilité programmée qui vise à la conformité de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Le réajustement de la section d'investissement est également à la hausse, à hauteur de 1,591 M€, ce qui inclut les 1,688 M€ de virement de la section de fonctionnement et les quelques baisses présentées dans le rapport.

L'équilibre global de ces décisions modificatives s'établit à 2 498 739 € en section de fonctionnement et à 3 586 870 € en section d'investissement. Je vous propose donc d'approuver cette décision modificative.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, il me semble qu'il va être difficile de soumettre cette décision modificative au vote. Je vous invite en effet à ouvrir le document en pages 6 et 7. En haut de la page 6, il est indiqué « Présentation générale du budget, vue d'ensemble », A1. En haut de la page 7, il est indiqué « Présentation générale du budget », A3. Il manque le tableau A2. Le document n'est pas conforme. Il ne peut pas être soumis au vote. Le document de l'année dernière était tout à fait conforme.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous allons suspendre la séance pour expertiser cette question. Je demande à l'administration de regarder ce point.

De 22 heures 19 à 22 heures 48 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Pour faire suite à la remarque, on peut noter effectivement qu'il manque la partie A2 entre les parties A1 et A3. Cela n'a fait l'objet d'aucune remarque durant la Commission des Finances, ce qui n'est pas anormal étant donné que le détail complet est donné en page 16. Il n'y a donc pas de défaut d'information sur le rapport qui vous est présenté. Néanmoins, pour accéder à votre demande, nous faisons le choix de reporter cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le Conseil Municipal sera convoqué dans les délais prévus par le règlement intérieur en juillet, à partir de demain, pour aborder ce point unique à l'ordre du jour. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-067. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021-2022 DU COMITÉ ÉTHIQUE

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Parce que les citoyens aspirent à ce que leurs représentants exerçant un mandat public respectent une éthique républicaine garantissant leur pleine et entière indépendance, le Conseil Municipal a approuvé le 26 novembre 2020 l'adoption d'une charte éthique et la création d'un Comité Éthique. Celui-ci est chargé de suivre l'application de la charte éthique et le respect des engagements programmatiques des élus de la majorité municipale. Il veille à ce que les élus respectent l'exigence de transparence, de probité, d'assiduité et d'exemplarité que requiert l'exercice d'un mandat électif.

Installé en juin 2021, le Comité Éthique s'est réuni à cinq reprises et a rendu deux avis, l'un sur saisine du Maire sur un éventuel conflit d'intérêts, l'autre concernant le projet de règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres. Les membres du comité éthique ont approuvé le 4 juin dernier le rapport d'activité 2021-2022 du Comité, annexé à la présente délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Comme je vous l'ai annoncé en début de séance, je suspends la séance pour donner la parole à Mme Guineau.

De 22 heures 50 à 23 heures 02 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise, conformément au règlement intérieur, les élus qui souhaitent intervenir peuvent se manifester.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des seniors et de la santé (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

L'éthique, ce n'est pas la morale. Dans ces lieux, on n'a pas parlé en profondeur de ce qu'est l'éthique. Je fais partie de cette Commission. Je voudrais faire un certain nombre de commentaires.

D'abord, dans un des avis qui a été transmis, se trouve établi ou étayé un conflit d'intérêts. C'est la mission de ce Comité. Par ailleurs, nous avons considéré qu'un certain nombre d'éléments de la municipalité pouvaient être sujets à débat. Je voudrais juste apporter ma pierre sur le fait que la politique de la chaise vide n'est pas une bonne politique d'une façon générale. Dans ce Comité, nous sommes responsables devant le Conseil Municipal et les citoyens. Il s'autorise à émettre des avis. Ce ne sont que des avis et des recommandations. Dans ce Comité, des représentants de l'opposition ont l'œil avisé par rapport à ce travail différent, non idéologique, simplement pragmatique, sur des sujets qui dépassent les idéologies. Pour avoir un rôle plein et entier, dans ce Comité, en dehors des citoyens qui y sont désignés, les élus municipaux doivent représenter les différentes tendances, non partisans, sur des sujets dont nous avons à débattre.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Mesdames et messieurs, monsieur le Maire, chers collègues, vous visez le CGCT dans le projet de délibération. Monsieur le rapporteur ou monsieur le Maire, pouvez-vous être un peu plus précis sur les articles du Code auquel vous faites référence ? Ou cette mention est-elle sans objet ? Dans le projet de délibération, dans les visas, il est indiqué « Vu le Code général des collectivités territoriales ». Pouvez-vous nous donner des précisions sur les articles auxquels vous faites référence ? Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, dans le rapport du Comité Éthique, l'avis n° 2 concerne le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres. Il est noté dans l'article 9 une réserve sur la communication de l'identité et des coordonnées de l'attributaire d'un marché public. Dans d'autres communes, il est courant d'inscrire dans les journaux locaux ces renseignements en allant jusqu'à informer la population des montants et des noms de tous ceux qui ont participé à l'appel d'offres, avec mention spéciale pour celui qui remporte le marché. Quelles sont les réticences quant à cette réserve ?

Dans le tableau du suivi des engagements (colonne n° 73), dans la partie « Logement et KBH », dans le 4^e pavé, il est indiqué 40 % de logements publics (sociaux et intermédiaires). Puis il est indiqué que les logements sociaux sont en baisse de 4 % et que l'objectif que vous vous êtes fixé est de réduire à 30 %. Avez-vous fixé de réduire à 30 % les logements sociaux ? Il semble que l'objectif inscrit dans votre programme électoral était un chiffre de 40 %. Pouvez-vous nous indiquer où se situe l'erreur ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vais vous demander de préciser votre intervention. Nous n'avons pas entendu le début de votre intervention concernant les observations sur le Code des marchés publics et la publicité. Madame Chiboub, pouvez-vous répéter votre intervention et préciser votre pensée ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Dans le rapport du Comité Éthique, l'avis n° 2 concerne le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres. Il est noté dans l'article 9 une réserve sur la communication de l'identité et les coordonnées de l'attributaire d'un marché public. Quelles sont les réticences quant à cette réserve ? Il est courant dans d'autres communes d'inscrire dans les journaux locaux ces renseignements en allant jusqu'à informer la population des montants et noms de tous ceux qui ont participé à l'appel d'offres avec une mention spéciale pour celui qui remporte le marché.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, madame la Présidente, nous avons un dossier assez copieux qui souffre cependant de quelques absences. Dans ce dossier, vous avez remis le courrier du 23 mars de Mme la Présidente à mon attention. Vous auriez pu y mettre le sien du 20 octobre également à mon attention. Vous auriez pu surtout y mettre les réponses que j'ai faites. Contrairement à ce que vous avez annoncé, madame, j'ai répondu. Je m'étonne que vous n'ayez pas eu ces réponses et qu'elles ne vous aient pas été transmises par les personnes qui font le lien en la matière. Je vais donc donner lecture de la réponse que j'ai faite à votre première demande du 20 octobre, en date du 1^{er} novembre 2021 : « Madame la Présidente, j'accuse bonne réception de votre courrier du 20 octobre 2021 qui appelle de notre part les réponses suivantes.

« Remarquons tout d'abord que votre demande s'inscrit dans un calendrier qui ne me semble rien devoir au hasard. Les membres du Comité ont été désignés par le Conseil Municipal du 27 mai 2021, soit il y a près de cinq mois. C'est à quelques jours d'une décision du Conseil d'État — à l'époque on l'attendait effectivement de manière imminente —, appelée à statuer sur l'annulation des élections municipales de 2020 que nous sommes interpellés sur notre participation à ce Comité alors que les raisons de notre refus d'y siéger sont parfaitement connues. Les droits et devoirs des conseillers municipaux sont fixés par le Code général des collectivités territoriales, précisés, sans pouvoir y déroger, par un règlement intérieur voté par l'assemblée délibérante. Si elles existent parfois, les chartes éthiques et les comités du même nom, au demeurant très peu répandus, doivent s'inscrire dans ce cadre.

« Au Kremlin-Bicêtre, le règlement intérieur prévoit dans son article 32 la signature d'une charte éthique "par les élus ayant délégation du Maire". Il définit également la mission du comité éthique : "suivre l'application de la charte éthique et le respect des engagements programmatiques de la municipalité". J'observe donc que, contrairement à ce que vous affirmez dans votre courrier, la composition n'est pas définie par le règlement intérieur.

« Ces modalités de fonctionnement et de contenu de la charte font l'objet d'une délibération 2020-125 distincte, laquelle a abusivement étendu les principes de la charte éthique à l'ensemble des élus. Or nous nous sommes prononcés contre ce règlement intérieur, contre le principe d'une charte éthique et contre la création de ce Comité. Je vous en rappelle les raisons qui ont, je l'espère, été portées à la connaissance des membres du Comité.

« Nous considérons que le cadre de la loi est largement suffisant pour réglementer les actes et le comportement des élus, qu'il s'agisse des dispositions du Code général des collectivités territoriales ou du Code pénal. Selon nous, la charte éthique est donc sans objet et, d'ailleurs, pour l'essentiel une reprise textuelle de dispositions existantes.

« Quant au Comité que vous présidez, nous estimons qu'il est de fait une instance de contrôle à la fois judiciaire et politique qui est soit redondante, soit en conflit avec les organes de la République. Ainsi la communication d'une mise en examen pour quelque cause que ce soit à ce Comité est une infraction grave au principe du secret de l'instruction auquel vous devez être naturellement très attachée.

« C'est donc en totale cohérence avec cette opposition de fond que nous avons décidé de ne pas participer à cette instance qui relève essentiellement d'une gesticulation politicienne d'un maire particulièrement mal placé pour donner des leçons d'éthique, ainsi qu'en témoignent les exemples suivants, non exhaustifs. Parlementaire, M. Laurent a obstinément refusé de rendre compte de l'utilisation de son indemnité représentative de frais de mandats (IRFM) de plusieurs centaines de milliers d'euros, contrairement à l'immense majorité des autres députés de cette même mandature. Dès le premier Conseil Municipal du 13 juillet 2020, M. Laurent a tenté, heureusement sans succès, de m'évincer de la Commission de Vérification de la Liste Électorale. Le népotisme est devenu la norme s'agissant des recrutements, au mépris de la neutralité des agents du service public avec notamment des postes de direction attribués à des militants du parti de M. Laurent ou à des soutiens politiques notoires.

« Les droits de l'opposition en matière de communication sont régulièrement bafoués, notre capacité d'expression étant limitée aux tribunes du magazine mensuel au mépris des dispositions législatives et jurisprudentielles en vigueur. Les mensonges délibérés de M. Laurent aux citoyens et locataires concernant l'avenir de l'ex-OPHLM kremlinois, KBH, irrévocablement fusionné dans OPALY, se sont multipliés ces derniers mois.

« Enfin, l'insincérité volontaire du budget primitif 2020 est encore une preuve de la volonté de M. Laurent de s'affranchir comme bon lui semble des règles les plus élémentaires de la morale et de l'éthique.

« Quoi qu'il en soit, les compétences du Comité sont définies par la délibération 2020-125 en son article 2 : "suivre l'application de la charte éthique et le respect des engagements programmatiques des élus de la majorité municipale." L'article 3 fixe les modalités de fonctionnement et précise notamment que le Comité est chargé de veiller à l'absence de conflits d'intérêts des élus et communique à ces derniers ses recommandations. Cette délibération ne fixe aucunement la composition du Comité, ne fait ni mention de la représentation du pluralisme du Conseil Municipal ni de l'obligation pour tel ou tel élu d'y participer, ce qui serait naturellement illégal. La délibération indique en revanche clairement que vous pouvez formuler des recommandations concernant les seules situations de conflit d'intérêts.

« En nous adressant la recommandation de désigner un représentant dans votre Comité, vous avez manifestement excédé les pouvoirs déjà contestables dont il est investi. C'est pour ces raisons que nous ne donnerons pas suite à cette demande qui paraît à tout le moins incongrue. Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente », etc.

Comme nous étions relancés le 23 mars, j'ai fait cette réponse en date du 4 avril :

« Madame la Présidente, par courrier du 23 mars 2022 — transmis par le cabinet du Maire ! —, vous sollicitez à nouveau notre groupe pour participer à l'organe que vous présidez. À l'appui de votre demande, vous évoquez, d'une part, la fin du contentieux électoral et, d'autre part, la "nécessité du pluralisme au sein du Comité Éthique". Cette insistance, à vrai dire surprenante, appelle de ma part les réponses qui suivent.

« S'agissant du contexte judiciaire, je me dois de vous rappeler qu'en aucun cas, notre abstention n'a été motivée par le recours en annulation de l'élection, mais par notre désaccord quant à la justification et de la charte et du Comité. Nous nous en sommes expliqués en Conseil Municipal et dans notre courrier du 1^{er} novembre dernier à votre attention. Je vous en rappelle l'essentiel. Tant le CGCT que le Code pénal fixent les comportements auxquels les élus doivent se conformer. Nul besoin d'une charge éthique pour le rappeler, d'autant que les principes de l'article L 1111-1-1 du CGCT sont lus lors de l'installation du Conseil Municipal.

« De plus, la charte ne se limite pas à des prescriptions redondantes avec le CGCT, elle viole un principe cardinal de la justice pénale, la présomption d'innocence, dont le secret de l'instruction est le dispositif majeur de mise en œuvre.

« Opposés à cette charte pour des raisons de fond, nous ne partageons pas plus la nécessité du Comité supposé en contrôler le respect et chargé en outre d'un suivi programmatique. Ces missions relèvent, à notre sens, ou du juge ou du peuple souverain et non d'un comité Théodule disqualifié par sa composition pour prétendre agir en toute indépendance. En effet, la présence des élus concernés à parité avec les citoyens en fait un organe où les juges sont également parties.

« Il n'y a donc à ce jour aucun élément nouveau susceptible de nous amener à reconsidérer notre position. Bien au contraire. En effet, tant les raisons avancées pour nous amener à participer au Comité que les travaux prévus dans la séance du 26 mars renforcent notre position à son existence. Vous définissez le Comité comme "un lieu d'expression libre hors contexte politique" où notre absence "priverait les Kremlinoises et les Kremlinois d'une expression de certains de leurs élus". Vous suggérez, pour clore votre argumentaire, qu'il y aurait ainsi atteinte au pluralisme indispensable à la démocratie locale. Ce faisant, vous outrepassiez clairement les limites de vos compétences, telle qu'elles sont définies par la délibération 2020-125 du 26 novembre 2020.

« Il vous est enfin demandé de suivre l'application de la charte éthique et le respect des engagements programmatiques (en gras :) des élus de la majorité municipale. En aucun cas, la contribution au débat démocratique n'est de votre ressort. Votre argumentaire comporte d'ailleurs une contradiction majeure. Comment s'affirmer à la fois hors contexte politique et vouloir se placer sur le terrain du pluralisme en appelant la présence de l'ensemble des groupes présents au Conseil Municipal ? Le débat est certes consubstantiel à toute société démocratique et il doit être favorisé et encouragé, mais il a déjà ses institutions qui tirent leur légitimité du suffrage universel, ce dont vous ne pouvez-vous prévaloir.

« Pour ce qui nous concerne, nous situons le lieu du débat municipal au sein de l'assemblée dont les Kremlinois se sont dotés ou en lien direct avec eux et nulle part ailleurs. Nous ne nous privons pas d'y participer et nos concitoyens ne sont donc en rien privés de nos positions par notre absence du Comité Éthique.

« Mais, s'il fallait une preuve du changement de nature de ce Comité, elle est apportée par l'ordre du jour de votre dernière séance. Vous deviez en effet y débattre de prospectives tant budgétaires qu'opérationnelles dans les domaines de la tranquillité publique et de la santé (points 2 et 3). Or rien dans la rédaction de l'article 3 de la délibération précitée ne permet de justifier de tels travaux, sauf à avoir une conception plus qu'extensive du suivi de la mise en œuvre des engagements programmatiques des élus de la majorité municipale. Il est bien difficile d'imaginer que c'est de votre seule initiative que ces sujets ont été portés à l'agenda, notamment en raison de la nécessité de disposer d'informations qui ne peuvent être fournies que par l'exécutif municipal. En tout état de cause, de telles réflexions sont, en application du règlement intérieur du Conseil Municipal, l'apanage des commissions municipales, voire d'une commission extra-municipale.

« Vous l'aurez compris, notre appréciation sur ce Comité n'a pas varié. Nous le considérons comme une gesticulation du Maire pour rechercher une légitimité que les urnes ne lui ont pas accordée et une opération de dessaisissement des conseillers municipaux de leurs prérogatives. Nous ne pouvons que constater que vous vous en rendez complice en vous affranchissant délibérément du cadre de fonctionnement qui vous a été fixé, ce qui, au regard de votre mission supposée, est pour le moins paradoxal.

« Sachez enfin que nos griefs vis-à-vis du Maire en matière de respect des droits de l'opposition, de la neutralité du service public et de la plus élémentaire morale républicaine, sont toujours d'actualité. De multiples entorses à l'article 5 de la charte éthique sont toujours commises. Votre inertie face aux dénonciations que comportait mon courrier du

1^{er} novembre en dit d'ailleurs long sur l'étendue de votre indépendance vis-à-vis d'un pouvoir municipal dont le souci d'éthique relève bien plus de la communication que de la conviction.

« Nous ne saurions apporter notre caution à cette entreprise en participant à cet organe pseudo-démocratique. Vous prévaloir de votre qualité de magistrat honoraire pour nous y inciter, par une forme de pression morale, est d'ailleurs tout aussi vain que déplacé. C'est l'exercice de notre liberté de conseillers municipaux d'opposition élus par les Kremlinoïses d'adopter cette attitude que nul n'a la légitimité de remettre en cause. Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente », etc.

Comme il a été question dans l'introduction de transparence, de probité et d'exemplarité, je voulais poursuivre en citant quelques exemples sur le sort réservé aux conseillers municipaux d'opposition dans cette ville. Pour ce faire, je voudrais rappeler un courrier du 9 janvier 2022 adressé au Maire du Kremlin-Bicêtre, où je lui disais :

« Par courriel du 6 décembre 2021, répondant à mon courrier du 20 novembre et faisant suite à votre réponse du 30 novembre, votre directeur de cabinet m'a indiqué que les documents manquants — donc à la réponse qu'il m'avait faite — seraient consultables en mairie à partir du 30 janvier 2022. » On parlait de documents demandés le 20 novembre pour le Conseil Municipal de décembre. « Je vous indique que je serai disponible le 14 janvier. Veuillez mettre à ma disposition... » En fait, j'étais disponible à partir du 14 janvier, mais pas du 3. Le temps a passé. J'ai donc dû insister et j'ai eu un rendez-vous en mairie le 18 mars — je rappelle que c'était pour une demande du 20 novembre.

Le 3 avril, à la suite de cette visite, j'ai écrit au Maire la chose suivante : « J'ai donc pu avoir le rendez-vous avec le Secrétariat Général le 18 mars dernier. Je m'attendais, au regard du délai largement excessif de mise à disposition, à avoir entière satisfaction. Il m'a, une fois de plus, fallu déchanter et, pour cause, le Secrétariat Général n'était même pas dépositaire dudit courrier. En effet, outre le registre des arrêtés, je n'ai pu consulter les documents demandés le 11 février 2022 au titre du compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 17 février, à l'exception de quelques actes. Je vous laisse donc prendre les initiatives nécessaires pour que je puisse enfin exercer la plénitude des prérogatives de mon mandat municipal, conformément à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur et sans user des manœuvres dilatoires qui caractérisent vos réponses depuis 18 mois. »

C'était le 3 avril. Nous sommes le 30 juin. Je n'ai toujours pas de réponse.

Ce n'est pas terminé. Le 7 avril, j'ai écrit au Maire la chose suivante. En matière de probité, je vous laisserai juger. Vous vous rappelez que le contentieux électoral s'est soldé par une décision favorable au candidat Jean-Luc Laurent qui a aussitôt connu la décision, publiée sur la page Facebook de la Ville. J'ai donc demandé et fini par obtenir une publication, une forme de droit de réponse. La publication de ce droit de réponse m'a amené le 7 avril à écrire la chose suivante.

« Monsieur le Maire, le communiqué de notre groupe relatif au contentieux électoral a été daté à votre initiative du 4 avril 2022, date de sa publication sur la page Facebook de la Ville. La présentation laisse ainsi penser aux lecteurs que nous avons mis deux mois à réagir et que vous avez immédiatement procédé à la mise en ligne. Rien n'est plus faux, comme vous le savez parfaitement. Il s'agit là d'une double falsification qui, une fois de plus, vous déshonore. »

Comme la transparence n'est pas la qualité primordiale qui règne au sein de cette municipalité vis-à-vis de l'opposition, en particulier, les choses ne sont pas terminées. C'est une affaire à épisodes. J'ai demandé le 4 avril au Maire la chose suivante : « Vous avez pris le 21 décembre dernier une décision n° 2021-032 dont l'objet est d'exercer le droit de préemption commerciale de la commune sur un local sis 36-38 avenue de Fontainebleau. À l'appui de cette décision, deux considérants font état de l'existence de diagnostics et études relatifs au tissu commercial kremlinoïse et, en particulier, à la galerie Grand-Sud. Je vous saurais gré de me transmettre ces documents. » Je les attends toujours.

Enfin, puisqu'il faut être toujours transparent, je vous ai posé tout à l'heure, monsieur Laurent, une question orale à laquelle vous avez répondu en étant extrêmement allusif. Vous vous êtes contenté de dire que vous mettez en place une vente notariée interactive comme si c'était un gage effectivement de transparence. Mais quelle est la réalité du calendrier ? Le calendrier est le suivant : dès le 4 juin, le site des notaires mettait en ligne les trois procédures, les trois enchères avec une mention des périodes ouvertes qui étaient, pour l'une, du 28 au 29 juin et, pour les deux autres, du 29 au 30 juin, sur 24 heures, pour chaque parcelle. Ce n'est que le 23 juin, à 8 heures 30 du matin, que la page Facebook de la Ville a fait état de cette possibilité pour les Kremlinoïses et les autres. En tout cas, la page Facebook de la Ville n'a communiqué que le 23 juin à 8 heures 30 pour annoncer la tenue d'une réunion d'information en ligne qui se tenait le jour même à 10 heures.

Il y a donc manifestement dans cette commune un souci d'opacité généralisé et, j'allais dire, systémique. Ne comptez donc pas sur nous pour nous rendre complices de vos méthodes. Ce Comité Éthique, ce sera sans nous.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des seniors et de la santé (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je ne vais pas vous faire un cours sur ce qu'est le Comité Consultatif National d'Éthique, sur ce que sont les Comités Consultatifs pour la Recherche Biomédicale (CCPRB). Manifestement, vous ne savez pas ce que c'est. Je vous ferai grâce de vous expliquer de quoi il s'agit, ce qui s'y passe et leurs champs d'action. Je ne répondrai pas non plus à votre très long exposé — vous en avez parfaitement le droit — que je pourrais qualifier de mauvais propos de procureur de la

République à la fin d'un procès. Vous ne méritez même pas que j'y réponde. Et vos menaces concernant le pénal ne me font ni chaud ni froid.

Je tiens à vous dire justement que vous vous êtes adressé à une personne qui ne peut pas vous répondre, en l'occurrence, la Présidente du Comité Éthique. Je termine par une seule chose. Une fois encore, vous mettez en cause des personnes qui ne peuvent pas vous répondre. Cela me paraît parfaitement indigne. Peu me chaut.

Sachez simplement que ce Comité existe. Il va continuer sans vous et je le déplore, je l'ai dit d'entrée. Mais il va continuer sans vous quoi que vous en pensiez.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (*Groupe des Élus Socialistes*)

Une intervention très courte pour dire que je suis toujours fort étonnée de constater à quel point l'éthique pose tant de problèmes. M. Banbuck vient de nous en offrir gracieusement ce soir la démonstration.

C'est une grande tristesse pour notre ville. Mais que les Kremlinois soient rassurés sur ce sujet. Nous continuerons de mettre tout en œuvre pour que l'éthique soit respectée à toutes les échelles et dans tous les projets que nous allons amorcer et que nous mènerons à l'avenir. Je suis navrée en effet que cette question soit réduite à l'agenda de M. Banbuck, étant donné tous les éléments de calendrier que l'on a pu avoir dans cette longue démonstration. Je suis bien triste, par ailleurs, que les débats tournent pendant près de quinze minutes sur la forme plutôt que sur le fond. Peut-être est-ce plus simple d'en débattre ainsi. Je me pose la question. Peut-être la teneur des interventions des uns et des autres représente-t-elle les prémices d'une certaine morale, finalement d'une certaine éthique.

Ibrahima TRAORÉ, Conseiller Municipal chargé de la jeunesse et du numérique (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Tout d'abord, je tiens à remercier la Présidente du Comité Éthique d'avoir présenté le rapport d'activité. Je siége à ce Comité de manière très assidue. Je trouve dommageable que l'opposition ne siége pas à ce Comité. C'était à la fois un engagement de notre part, mais, au-delà, vous avez trop tendance à refaire l'histoire. Vous avez oublié que notre Ville a traversé une période trouble. Nous nous sommes dotés d'un Comité Éthique, comme plusieurs villes que l'on peut citer (Lille, La Rochelle, Bobigny, Strasbourg). Pensez-vous qu'il s'agisse de comités Théodule ? Non. Il s'agit ainsi de répondre au fait que les citoyens se posent la question de la crédibilité des élus. C'est donc un vrai débat de société. On s'outille d'un Comité Éthique pour aborder précisément les questions en toute transparence et vous vous repliez sur des règles et la loi. Dites que vous ne souhaitez pas participer à cet outil qui permet justement d'aborder les questions de transparence qui vont permettre aux Kremlinois de voir l'activité de la municipalité et des élus. En plus, il s'agit d'une opportunité pour vous, l'opposition, de pointer les engagements que nous avons tenus ou non.

Je vous le dis comme je le pense, vous êtes quand même assez méprisant vis-à-vis de la Présidente dans les mots que vous avez employés. Vous pourriez avoir un minimum de respect. J'en reviens à votre comportement. Je ne sais pas si cela va durer tout le mandat. Certes, j'ai le cuir dur. Mais vous allez peut-être vous essouffler à un moment. Je n'ai pas de souci avec cela, mais il va falloir quand même vous poser cette question. De toute façon, vous m'avez répondu lors d'autres débats. Vous ne voulez pas avoir de débat d'idées. C'est dommage, mais vous l'avez bien dit publiquement.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur le rapporteur, mes chers collègues, un Comité Éthique dans une ville est très important. Je préfère le dire avant que l'on ne travestisse ma parole. Dans de nombreuses villes, celui-ci est mis en place. La probité, l'exemplarité, la transparence sont des valeurs que doivent observer tous les élus durant leur mandat. L'intérêt général doit privilégier les meilleures solutions afin de préserver une bonne utilisation des deniers publics tout en assurant une bonne démarche du service public.

Cependant, le rapport qui nous est présenté n'est pas à la hauteur d'une mission d'un Comité Éthique. Je pense que l'on devrait même renommer ce Comité en l'appelant « Comité Consultatif Éthique et de Transparence ». En effet, cette nouvelle appellation va redéfinir les missions de celui-ci, comme de veiller au respect des principes éthiques de chaque élu dans l'exercice de sa mission communale. Malheureusement, mes chers collègues, ce Comité Éthique ne fonctionne pas comme un Comité Consultatif, mais comme un bureau municipal bis. Pour preuve, différentes recommandations sur des orientations politiques sont données dans ce rapport. Est-ce bien la mission d'un Comité Éthique ? Je ne sais pas. Madame, avec le respect que je peux avoir pour vous, comment expliquez-vous aujourd'hui que, dans des commissions d'attribution de logements, des personnes de la même famille sont installées ? Comment expliquez-vous encore que le Comité Éthique n'ait pas contrôlé l'attribution de différentes subventions d'associations ou de différentes personnes liées à des élus ?

Pour finir, je vais vous donner un seul exemple. L'ensemble de l'opposition s'est insurgé sur la vente de la parcelle du 4 place Jean-Jaurès. À aucun moment, le Comité Éthique n'a été saisi. Cela n'apparaît pas dans le rapport. Expliquez comment, vous, madame la Présidente ou d'autres membres du Comité Éthique, vous n'avez pas enclenché une vérification des données. Pour toutes ces raisons, nous ne participerons pas à cette mascarade organisée par M. le Maire.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, madame la Présidente du Comité Éthique, pour votre intervention. Merci, monsieur le rapporteur. Mesdames et messieurs, je vais tenter d'expliquer avec sérénité, avec respect – toujours, pour M. Traoré –, notre position sur ce Comité Éthique qui a évolué au regard des actions qui ont été menées depuis sa création, mais aussi au regard des actions de la majorité depuis son élection. Je vous rassure, l'éthique ne nous pose pas de problème.

Ce sont les méthodes qui nous posent des problèmes. Nous sommes tous d'accord pour dire que la probité, l'exemplarité et la transparence sont des valeurs que doivent observer tous les élus durant leur mandat. L'intérêt général doit être privilégié et les meilleures solutions doivent être trouvées, préservant la bonne utilisation des deniers publics tout en assurant la bonne marche du service public. Vous avez raison, monsieur Traoré, de souligner qu'il y a beaucoup de villes qui ont décidé de mettre en place un comité éthique ou ce qui est aussi appelé une commission de déontologie dans d'autres villes. Cependant, le Comité est souvent indépendant. Les membres sont restreints et sont constitués de personnalités locales sachantes en droit et rarement d'élus. Souvent sur sollicitation du maire ou par un appel à candidatures, le Comité se crée et a pour objectif de se mettre à disposition des habitants et du Conseil Municipal pour veiller au respect des principes éthiques qui doivent guider l'action de chaque élu municipal dans l'exercice de ces compétences et fonctions communales et/ou intercommunales. Les missions sont souvent les suivantes : examiner et statuer sur toutes situations contraires aux valeurs de probité, d'exemplarité et de transparence exigées des élus ainsi que sur tout fait présumé de conflits d'intérêts ; mener des actions de prévention ; répondre aux demandes d'avis et de conseils des élus ; prononcer des recommandations ; et donner son avis finalement au Maire ou au Conseil Municipal en cas de manquements supposés d'un élu ou du Maire lui-même. Vous constaterez aisément que le périmètre des actions est clair et restreint dans ces comités éthiques.

À la lecture de votre rapport d'activité, monsieur le rapporteur, nous constatons très vite que les missions du Comité Éthique *made in* Jean-Luc Laurent le rendent plus proche d'un groupe de réflexion que d'une commission éthique ou déontologique. Que viennent faire des recommandations aux pistes de réflexion sur des thématiques telles que la sécurité ou la santé dans un comité éthique ?

Dans le compte-rendu du 20 novembre 2021, on retrouve le chef de la Police Municipale et le commissaire du Kremlin-Bicêtre qui font la même présentation qu'en Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. J'ai beaucoup de mal à comprendre l'intérêt pour un comité éthique d'échanger autour de ces sujets. Est-ce le rôle de ce Comité Éthique ? Ou faudrait-il peut-être créer un comité éthique de la Police Municipale ? Cela se fait dans d'autres villes, comme à Paris.

Même question pour le tableau de suivi des engagements annexé. Ce n'est pas à un Comité Éthique de suivre cela. C'est au Maire et à sa majorité de rendre des comptes sur les engagements tenus et restants à tenir ou, à défaut, à un comité de suivi des engagements, comme cela se fait ailleurs.

Le rôle d'un Comité Éthique est de réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des actions des élus. Pour mieux cerner ce sujet relatif notamment à la gestion d'une municipalité, rien de mieux que de lire le guide Anticor de la transparence et de l'éthique dans les mairies. Vous le savez peut-être, plusieurs candidats aux élections municipales de 2020 ont signé la charte Anticor. Je l'avais fait à cette époque en tant que candidat tête de liste aux élections municipales de mars 2020. Dans ce guide très détaillé, il est indiqué que les quatre sujets importants sur lesquels porter une attention particulière en matière d'éthique et de transparence sont, de manière générale, l'attribution des marchés publics, la contractualisation d'agents et les primes versées au personnel, la gestion financière de la municipalité et toutes suspicions de conflits d'intérêts. Force est de constater que cela ne figure pas dans les actions du Comité Éthique que vous nous présentez ce soir.

Chaque attribution de marché public doit être examinée par la présidente ou le déontologue. Chaque recrutement d'agent, chaque prime versée, toute dépense ou décision effectuée par le Maire et sa majorité doivent être examinés par le Comité Éthique, s'il existe et si la municipalité en question souhaite l'instaurer. Est-ce le cas, madame la Présidente ?

Tout soupçon de conflits d'intérêts doit être étudié sérieusement. Le Comité Éthique, où vous siégez, monsieur Laurent — je l'ai lu —, dans la première réunion en qualité de Maire de la Ville, ce qui me semble totalement anormal, doit s'accaparer de ces sujets afin de ne pas être complice ou responsable de tout soupçon qui planerait sur le manque d'éthique dans les actions ou les éventuelles décisions de la majorité.

La loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 oblige certaines collectivités territoriales, dont les communes de plus de 10 000 habitants, à instaurer une procédure de recueil des alertes éthiques et à désigner un référent « alerte éthique » qui peut, dans certains cas, être le référent déontologue. Dans ces collectivités, le référent alerte, peut être destinataire des signalements de la part des lanceurs d'alerte et, dans le cadre de la procédure prévue par la loi, peut vérifier la recevabilité du signalement, le transmettre aux autorités compétentes et le rendre public. Ce dispositif est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Dans l'état actuel, cela n'existe pas. Ou bien il faut modifier votre Comité Éthique et l'adapter à la loi.

Pour compléter ce Comité et pour qu'il soit véritablement pertinent, Anticor incite les collectivités à mettre en place une commission de contrôle financier pour examiner les comptes détaillés des entreprises liées à la commune par une convention financière pour empêcher des opérations dangereuses pour le budget des collectivités, à créer une commission de suivi des contrats de la commande publique pour examiner notamment leurs avenants et leurs contentieux afin d'éviter les dérapages et de créer une commission de surveillance des dépenses liées notamment à la communication, aux voyages, aux réceptions, aux frais de bouche et aux invitations pour dissuader les abus. Il suffit de scruter les tableaux annexés au compte administratif que l'on a pu étudier ce soir pour se rendre compte des montants. Sans tout cela, nous ne pourrions siéger dans ce Comité Éthique qui ne nous semble pas adapté, au vu de mes explications.

Pour compléter mes doutes sur la création de ce Comité, je m'interroge. Je vais vous interroger ce soir sans être juge, sans être indigne, sans pointer du doigt une quelconque illégalité, sans faire aucune morale. Mais je m'interroge réellement sur l'éthique de plusieurs pratiques du Maire et de sa majorité, d'abord en tant qu'habitant et citoyen kremlinois, mais aussi en tant que conseiller municipal. Nous sommes dans une ville où trois quarts des directeurs qui viennent d'être recrutés par M. Jean-Luc Laurent sont des adhérents du parti politique qu'il dirige, le MRC. Est-ce éthique, monsieur le rapporteur ? Est-ce éthique, mesdames et messieurs les élus de la majorité ?

Nous sommes dans une ville où une colistière, à vous toutes et tous, qui était dans votre liste du premier tour, notamment la liste de M. Jean-Luc Laurent, et qui n'a pas été reconduite au deuxième tour, finit directrice des services techniques de la Ville. Est-ce éthique, monsieur le rapporteur ?

Nous sommes dans une ville où – ainsi que cela a été dit tout à l'heure par le Président de Groupe KB en Avant, monsieur Banbuck – le directeur général des services, récemment candidat aux élections législatives au nom du parti politique du MRC, dont le Président est M. Jean-Luc Laurent, expliquait il y a quelques semaines que sa résidence principale est dans une autre ville que Le Kremlin-Bicêtre. Pour rappel, dans le cadre de ses fonctions, il jouit d'un logement de fonction actuellement au Kremlin-Bicêtre que l'on doit donc traduire comme étant une résidence secondaire. Est-ce éthique, monsieur le rapporteur ? Nous sommes dans une ville où, dans la Commission d'Attribution des Logements Sociaux, siègent des couples (mari et femme, concubins), où, au Conseil Municipal, siègent des couples. Ce n'est pas illégal, mais est-ce éthique ? Je m'interroge, monsieur le rapporteur. Nous sommes dans une ville où des membres de la famille de certains élus de ce Conseil Municipal ont des responsabilités dans des associations locales qui ont bénéficié par le passé de subventions par la Ville. A-t-on le droit de se questionner sur l'éthique ? Nous sommes dans une ville où on entend dire que de nouvelles recrues, agents contractuels, seraient mises en examen, auraient travaillé dans des entreprises à qui la municipalité aurait attribué récemment un marché public. A-t-on le droit de se questionner ? Est-ce éthique, mesdames et messieurs les élus ? Nous sommes dans une ville où on interdit par écrit à des élus de l'opposition de se rendre dans les écoles de la ville. Est-ce éthique, monsieur le rapporteur ? Nous sommes dans une ville où l'exécutif peut adresser publiquement des critiques contre une opposition qu'il juge trop virulente, la menaçant de diffamation pour restreindre son droit d'expression. Est-ce éthique, monsieur le rapporteur ? Nous sommes une ville où l'exécutif a le droit d'obtenir une protection fonctionnelle pour se couvrir de suites pénales pour des faits liés à leur fonction d'élu. On remarque cela encore ce soir dans le tableau des décisions du Maire. On en parlera tout à l'heure. Il y a un abus des dépenses sur ce sujet. L'opposition n'y a pas droit. Est-ce éthique ? C'est parfaitement légal, mais est-ce éthique ?

Nous sommes dans une ville où, dans chaque tirage au sort, quel qu'il soit (conseil de quartier, comité éthique, etc.), nous retrouvons, comme par magie, des militants du parti politique MRC. Est-ce éthique, mesdames et messieurs les élus, monsieur le rapporteur ? Je doute très honnêtement que tout cela soit éthique. Pour autant, le Comité Éthique n'étudie même pas ces sujets et ne se questionne même pas. C'est pour cette raison que j'insiste sur le fait qu'il doit être indépendant. Étant donné que ce Comité existe, ces sujets doivent être étudiés. Si ces sujets ne sont pas étudiés, le Comité devient en quelque sorte complice de tout cela, dès lors qu'il ne les met pas sur la table et qu'il n'en débat pas. C'est exactement pour ces raisons que nous ne participerons pas à ce Comité Éthique. Nous ne voulons pas être complices des actions qui, à notre sens, sont non éthiques et ne respectent parfois pas la déontologie voulue. Pour l'ensemble de ces raisons, nous n'avons pas participé et nous ne participerons pas à votre Comité Éthique. Nous nous abstiendrons à la prochaine délibération.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je voudrais commencer par remercier Mme la Présidente et les membres du Comité Éthique, les élus qui y siègent depuis le début et les citoyens qui en font partie, qui ont siégé et qui ont participé à des réflexions intéressantes, approfondies et, à bien des égards, tout à fait éthiques. Vous avez accepté, madame la Présidente, de créer le premier Comité Éthique de la Ville du Kremlin-Bicêtre. Depuis un peu plus d'un an maintenant, vous avez fait vivre cette nouvelle instance. Certes, comme on le dit souvent, Paris ne s'est pas fait en un jour. Néanmoins, pour une première année, comme cela est détaillé dans le rapport d'activité, de nombreux sujets ont été abordés et des recommandations ont été émises, revêtant, comme vous l'avez expliqué, des degrés divers.

Je vais revenir rapidement sur vos interventions, messieurs Banbuck et Zincioglu. J'avoue qu'en matière de gesticulation, on a largement trouvé nos maîtres. Vous faites fort ce soir. Comme le disait M. Hassin, de surcroît, mettre en cause, par deux fois dans un même Conseil Municipal, des personnes qui ne peuvent pas répondre, voilà qui dénote une démarche éthique, grandement éthique même...

Il faut regarder d'où on vient. Où était la Ville il y a deux ans ? Les désordres et les divisions qui la minaient nécessitaient un vrai changement. Nous avons apporté ce changement. Le Comité Éthique est un des pans de ce changement. Oserais-je vous rappeler le bilan du mandat de 2019 de l'ancienne majorité ? 19 327 € payés par le contribuable kremlinois en oubliant que ce type de document doit laisser la place à des tribunes de tous les groupes municipaux. Le Tribunal Administratif vient de reconnaître l'ancien Maire coupable d'excès de pouvoir.

Pour le moment en tout cas, le Comité Éthique au Kremlin-Bicêtre a été créé et adoubé par le Conseil Municipal avec deux objectifs : le premier consiste à faire respecter et considérer que la charte éthique est bel et bien respectée ; le deuxième porte sur le suivi des engagements de la majorité municipale. Cette instance, comme les bureaux de Conseil de Quartier, comme le Conseil Consultatif de la Vie Associative (CCVA), comme le référendum annuel, fait partie de l'engagement que nous avons pris devant les Kremlinoises et les Kremlinois de démocratiser la vie locale. C'est une des réponses que nous apportons au niveau de la commune pour répondre à la demande de participation des citoyens. C'est une demande de participation à la prise de décision. Je pense que le citoyen n'a plus forcément envie de venir une fois tous les six ans mettre un bulletin de vote dans l'urne et d'attendre que ça se passe. Oui, il a besoin de participer à cette prise de décision. C'est une volonté politique que nous avons de donner plus de place aux citoyens.

Nous ne sommes évidemment qu'au début de ce chemin. Encore une fois, madame la Présidente, je vous remercie. À travers vous, je remercie également encore une fois les citoyens qui font partie de ce Comité Éthique. Je vous remercie de croire en cette instance. Je vous remercie aussi, à votre niveau, de faire vivre notre pacte social.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Pour ma part, je veux saluer et remercier Mme Gouineau, la Présidente du Comité Éthique, désignée par le Conseil Municipal, et les membres du Comité Éthique pour le travail qu'ils mènent, pour les réflexions qu'ils nous transmettent à partir des deux missions qui consistent à veiller au respect de la charte éthique approuvée par le Conseil Municipal et à examiner les engagements qui ont été pris par l'équipe municipale et la majorité municipale dans leur mise en œuvre. Cela donne lieu à des réflexions qui nous sont transmises et qui sont versées à notre réflexion. De tout cela, je veux remercier la Présidente et les membres du Comité Éthique.

Je regrette que la période nouvelle dans laquelle nous sommes entrés depuis la décision du Conseil d'État n'amène pas les groupes d'opposition à changer d'attitude pour être constructifs. Aux uns et aux autres, comme à tout le Conseil Municipal, je veux rappeler pourquoi il y a eu un engagement de mettre en place un Comité Éthique avec une charte éthique et un observatoire des engagements. Pourquoi avons-nous fait cela ? Pourquoi la liste que j'ai conduite a-t-elle proposé cela ? Parce que la Ville du Kremlin-Bicêtre vit plus que toute autre une crise civique et politique liée à ce qui s'est passé sous l'ancienne mandature. Il faut renouer le fil entre les citoyens et leurs élus. On ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas eu ce qui s'est passé. Aux uns et autres qui siègent dans les groupes d'opposition, qui se font les chantres d'une autre forme d'éthique, je voudrais tout simplement dire, « quand on voit ce que l'on voit, que l'on entend ce que l'on entend, on a raison de penser ce que l'on pense ». C'est une citation de Pierre Dac qui peut vous amener à réfléchir et qui m'amène à me conforter au regard des interventions qui sont vraiment à un niveau qui ne correspond pas à l'intérêt général et de la ville. Comme l'avait dit l'ancien Maire lors d'une séance de la précédente mandature, rira bien qui rira le dernier. Au niveau de l'équipe municipale, on va continuer à agir conformément aux engagements qui ont été pris dans la mise en œuvre justement d'une rectitude républicaine et d'une éthique qui doit être constante pour non seulement tous les élus qui ont délégation du Maire, comme l'indique le dispositif lié à la charte éthique, mais tous les élus du Conseil Municipal, y compris ceux qui sont dans l'opposition.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en conclusion de ce débat sur le premier rapport annuel du Comité Éthique. Il en appellera d'autres. Je vous invite à constater tout simplement que le Conseil Municipal en prend acte.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Le Comité Éthique est composé d'une présidente, désignée par le Conseil Municipal sur proposition du Maire, de 5 conseillers municipaux et de 5 Kremlinois tirés au sort parmi les citoyens inscrits sur la liste électorale. Par sa délibération du 27 mai 2021, le Conseil Municipal a désigné la Présidente du Comité Éthique, Marie-Hilda Gouineau, ainsi que 5 élus et 5 Kremlinois membres du Comité Éthique. Au regard des évolutions dans la composition des groupes politiques du Conseil Municipal depuis cette date, il est proposé au Conseil Municipal de désigner à nouveau les élus membres du Comité Éthique à raison d'un élu par groupe politique, soit 7 élus au total.

De même, des Kremlinois ont fait part de leur impossibilité de continuer à siéger en raison de contraintes personnelles (déménagement, obligations professionnelles). Il convient de les remplacer. Au regard de la composition paritaire du Comité Éthique, il est proposé de porter à 7 le nombre de Kremlinois membres du comité éthique. Le 17 mars 2021, 50 Kremlinois ont été tirés au sort et constituent donc une liste complémentaire susceptible de remplacer d'éventuelles démissions ou retraits. Il est proposé de solliciter les personnes de cette liste complémentaire pour modifier la composition du collège « citoyens » du Comité Éthique.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'ai reçu plusieurs candidatures au titre des groupes :

- pour le Groupe Kremlin-Bicêtre en Commun : M. Hassin, titulaire ; Mme Bocabeille, suppléante ;
- pour le Groupe des Élus Socialistes : Mme Azzoug, titulaire ; Mme Courdy, suppléante ;
- pour le Groupe Génération Écologie et Sociale : M. Edet, titulaire ; M. Hemery, suppléant ;
- pour le Groupe Pour une Ville qui nous rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens : M. Traoré, titulaire ; Mme Bassez, suppléante.

Y a-t-il des candidatures pour les autres groupes ? J'ai entendu leurs interventions.

Y a-t-il des noms pour le Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre ? La réponse est non.

Y a-t-il des noms pour le Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je me répète : non.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des noms pour le Groupe Ensemble changeons Le KB ? La réponse est non.

En approuvant le rapport, nous allons désigner les membres représentants de chaque groupe qui ont nommé des représentants : M. Hassin, titulaire ; Mme Bocabeille, suppléante ; Mme Azzoug, titulaire ; Mme Courdy, suppléante ; M. Edet, titulaire ; M. Hemery, suppléant ; M. Traoré, titulaire ; Mme Bassez, suppléante. Je propose de laisser trois places vides pour les représentants des trois groupes d'opposition. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, très chers collègues, le rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France rappelle d'abord un peu l'histoire de ce fonds. Il y a eu deux modifications majeures : en 2012, les EPCI ont

été exclus du Fonds ; en 2014, l'introduction d'un indice synthétique pour le calcul de prélèvements a été revue. Les modalités de détail de cet indice synthétique sont précisées dans le rapport. Il est inutile de préciser que la commune du Kremlin-Bicêtre entre dans ce dispositif et a bénéficié, pour l'exercice 2021, d'une attribution de 872 582 € dont l'usage et la répartition vous sont présentés conformément à l'article L 2531-16 du Code général des collectivités territoriales.

Pour cette répartition dans les domaines d'intervention d'amélioration des conditions de vie et d'accueil des élèves, la part de financement du Fonds est de 494 725 € pour les travaux dans les écoles maternelles et primaires de la ville.

Pour le domaine d'intervention qui porte sur l'amélioration des conditions d'accueil des habitants, le Fonds a été utilisé à hauteur de 137 725 € pour les travaux de l'Espace André-Maigné.

Pour le domaine d'intervention de l'amélioration du cadre de vie des habitants, le fonds a participé à hauteur de 99 825 € pour les travaux d'aménagement d'espaces verts.

Enfin, pour le domaine d'intervention d'amélioration des équipements sportifs de la ville, la part du Fonds est de 150 236 €.

Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, avec le réchauffement climatique, nous allons vivre de plus en plus des pics de chaleur insupportables pour les personnes. Certains locaux municipaux devraient certainement être équipés de climatisation afin de rendre les activités qui s'y déroulent plus acceptables. Est-ce le cas dans l'utilisation des fonds de solidarité concernant en particulier les travaux à l'Espace André-Maigné ? Envisagez-vous d'équiper d'autres locaux communaux d'une climatisation ?

Concernant les travaux pour l'école maternelle et primaire, avez-vous fait installer des capteurs de particules ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Je n'ai pas l'ensemble des réponses à ces questions qui auraient eu toute leur place durant la Commission.

L'installation des capteurs a été faite dans les écoles.

Les travaux sur l'Espace André-Maigné ne concernent pas l'installation de climatisation. Nous sommes effectivement attentifs aux questions environnementales et aux problèmes de réchauffement climatique, notamment des îlots de chaleur que sont les milieux urbains. Je pense notamment aux travaux de réfection sur les bâtiments sportifs qui sont en cours.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je constate que le Conseil Municipal prend acte de ce rapport. Nous passons au dossier suivant.

N° 2022-070. UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHESION SOCIALE – EXERCICE 2021

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, très chers collègues, la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) remonte à 1991. Le rapport explique qu'elle fonctionne un peu sur le même mode que le Fonds de Solidarité avec un indice synthétique composé de quatre critères pondérés que je ne détaille pas ici. La Ville est également bénéficiaire de cette dotation pour une attribution à hauteur de 504 478 €.

Le rapport présente l'utilisation de la dotation. Parmi les points saillants, on peut noter les 100 242 € utilisés dans le cadre de la vie des quartiers, de l'accompagnement, du lien social et de la citoyenneté.

La réussite éducative, l'une de nos priorités, a reçu 207 099 €. Dans cette catégorie, les Clubs « Coup de Pouce » ont reçu 138 490 €.

Autre point saillant, le soutien aux associations d'animation sportive s'élève à 128 301 €. Vous disposez du détail complet par catégorie des fonds qui ont été alloués à chacune d'entre elles. Là aussi, il s'agit d'un prendre acte.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Le Conseil Municipal prend acte. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-071. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE EN CHARGE DES MARCHES FORAINS, LA SOCIÉTÉ SOMAREP - RAPPORT ANNUEL 2020

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mesdames, messieurs, chers collègues, le Conseil Municipal a approuvé le 9 janvier 2013 le contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la Ville avec la société Somarep. Ce contrat s'est terminé le 28 février 2022 à la suite de deux avenants. Le délégataire doit transmettre avant le 1^{er} juin de chaque année le rapport d'activité de l'année précédente qui doit comporter une analyse du service rendu et un compte rendu financier.

Concernant l'analyse de la qualité de service, la Somarep rappelle que l'année 2020 a été marquée par la crise du Covid-19. Le marché a fermé le 24 mars et a rouvert le 21 mai. Le rapport précise que la crise sanitaire a eu un impact significatif sur le marché forain, notamment financièrement, sur la fréquentation de la clientèle et le recrutement de nouveaux commerçants.

En 2020, le marché comptait en moyenne 42 commerçants abonnés, répartis de la manière suivante : 16 abonnés alimentaires, 25 abonnés non alimentaires. Les commerçants volants étaient représentés de la manière suivante : 5 commerçants le mardi, 23 le jeudi et 32 le dimanche.

Concernant le personnel, la Somarep rappelle qu'elle engage en tout 2 placiers, un chauffeur-monteur et 4 monteurs à temps partiel sur le marché du Kremlin-Bicêtre. Il y a eu trois animations en 2020 pour un total de 12 955 € HT, soit 15 546 € TTC au titre de 2020. Le délégataire prend également en compte un solde de 4 711 € HT datant de 2019. Le solde en faveur des commerçants est de 5 870 € HT en fin d'année.

Concernant le compte rendu financier, la recette TTC du marché pour l'année 2020 s'élève à la somme de 220 700 € TTC (perte de près de 30 % par rapport à 2019), répartis ainsi : 129 866 € TTC pour les commerçants abonnés et 90 834 € TTC pour les commerçants volants.

Les charges s'élèvent à 179 788 € HT. Le délégataire propose une redevance de 48 111 € à la Ville alors que le contrat précise que la redevance annuelle et forfaitaire est de 55 000 €.

Les dépenses sont présentées en HT, ce qui crée une distorsion avec les recettes rebasculées également en HT. Or la TVA relative aux dépenses est en partie déductible ou récupérable. À noter également que le basculement des recettes en HT s'opère en retranchant 20 % de TVA au résultat alors que la TVA appliquée par le délégataire est de 20 % uniquement sur la publicité, de 16,4 % sur le droit de place et de 0 % sur la redevance déchet. Le résultat est donc forcément erroné et minoré par rapport au réel.

Les frais de nettoyage pour l'année 2020 s'élèvent à 38 714 € HT. Les sommes collectées auprès des commerçants, au titre des déchets du marché, et reversées à l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre, s'élèvent à 30 664,57 €.

Toutefois, ni les animations ni les dépenses en collecte (30 664 €) ne figurent dans le compte d'exploitation, ce qui le rend très peu lisible.

Autre poste important : les salaires et charges sociales qui accusent une minoration de seulement 16 000 € sur un montant de 88 000 € HT en 2019. À noter qu'aucune aide de l'État, ouverte aux entreprises pendant la crise sanitaire, n'est mentionnée dans le rapport d'activité 2020.

La dotation aux amortissements, qui ne peut concerner que les bâches et barnums, est disproportionnée au regard de l'existant (36 147 € HT/an).

Le compte d'exploitation fait apparaître un résultat négatif de 43 788 € HT qui ne semble pas très significatif à l'aune du montant surévalué de la dotation aux amortissements, des informations manquantes dans le tableau et de l'enchevêtrement entre le TTC et le HT.

Des informations complémentaires ont été sollicitées par courrier du 21 juin 2021 à propos des frais de siège, des salaires et des animations ainsi que la répartition des recettes par mois, ce courrier est resté sans réponse de la Somarep à ce jour.

Je vais vous donner quelques informations complémentaires à la suite de la Commission qui s'est tenue lundi de la semaine précédente. Concernant les redevances, la Somarep a versé le solde de 2019, soit 15 175 €. En 2020 et 2021, ce montant est de 55 K€. Pour les deux mois de 2022, le montant est de 9 166 €. Le total est donc de 134 341 € sur le compte de la Ville.

Pour les animations, la commune a réclamé en mars 2022 la somme de 5 800 € par rapport au rapport d'activité de 2020 dans le cadre du Fonds d'Animation pour des sommes non dépensées. Il n'y a pas eu de réponse de la Somarep.

Le Conseil Consultatif des Marchés Forains de septembre 2021, en présence de la Somarep, faisait état d'un solde de 15 K€ à dépenser pour deux animations en fin d'année. Le rapport d'activité de 2021, qui vient d'être reçu, mentionne

bien deux animations en novembre et décembre 2021 pour un total de 18 300 €. Un nouveau courrier vient d'être envoyé à la Somarep pour obtenir les factures des animations de 2021 afin de régulariser auprès des commerçants. Compte tenu des éléments d'analyse du rapport d'activité du délégataire, malgré les informations que je viens de vous donner, et de l'absence de réponses sur certaines questions et des demandes d'éclaircissement de la Ville depuis le 21 juin 2021, je vous propose de refuser de prendre acte du présent rapport en raison de la carence du délégataire. En complément de cette analyse sur le rapport d'activités 2020 de la DSP avec la SOMAREP, il est proposé un premier bilan des premiers mois de mise en œuvre de la reprise en régie directe de l'exploitation des marchés forains. Ainsi, au 30 mai 2022, après trois mois de reprise en régie, les commerçants sont les suivants : 15 abonnés alimentaires, 8 volants alimentaires, 25 abonnés en produits manufacturés, 30 volants environ en produits manufacturés (présents par rotation sur les séances du mardi, jeudi, dimanche) ; soit 40 abonnés et une vingtaine de commerçants volants par séance les jeudis et dimanches.

La séance du mardi s'est développée en attirant à chaque séance une petite dizaine de commerçants volants entre le début de l'avenue Eugène-Thomas et la rue Danton en complément du pôle alimentaire.

Deux animations ont eu lieu le dimanche 6 mars 2022 pour l'inauguration du marché (distribution de sacs en tissu et papier, fanfare) et le 29 mai pour la Fête des Mères (distribution de roses). Sur ce marché en régie, nous constatons donc une nouvelle attractivité.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Au regard des éléments donnés par Corinne Bocabeille, je précise que nous allons retirer l'article 2 et laisser uniquement l'article 1^{er} qui devient article unique du fait des éléments intervenus sur le versement de la redevance. J'ai bien compris que nous attendons, à la suite d'un courrier de l'adjointe, le reversement demandé par les commerçants et la communication des factures sur les sommes qui restent thésaurisées par la Somarep alors qu'elles devraient revenir aux animations commerciales payées par les commerçants forains et sédentaires.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

C'est tout à fait cela, monsieur le Maire. Je vous demande donc de refuser de prendre acte du rapport d'activité du délégataire du marché forain, la société Somarep, pour l'année 2020 et de constater la carence du délégataire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, je pense qu'il est toujours très dangereux de s'aventurer sur un terrain technique que l'on ne maîtrise pas. Je pense, madame Bocabeille, que vous avez été bien mal inspirée de dissenter sur des considérations comptables et fiscales car, pardonnez-moi, mais ce que vous avez dit est tout à fait erroné.

En revanche, je crois que le tableau qui est présenté en page 40 du rapport n'est pas exact. Il comporte certainement des erreurs, mais pas du tout pour les raisons que vous avez invoquées.

Monsieur le Maire, je comprends que vous nous proposez un amendement à la délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Oui, je modifie la délibération.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Donc vous proposez un amendement. Vous ne la modifiez pas.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est un amendement.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Mais un amendement doit être voté.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Mesdames, messieurs, mes chers collègues, le Conseil Municipal a effectivement approuvé le 9 janvier 2013 un contrat de délégation publique pour la gestion du marché forain de la Ville du Kremlin-Bicêtre. La société Somarep a été choisie pour cette mission de délégation publique pendant de nombreuses années. Celle-ci a donc travaillé avec la Ville et donc

avec vous, monsieur le Maire. Par le biais de manipulations politiques et sous couvert d'une pseudo-transparence, vous avez mis en place un référendum citoyen dont les résultats ont été chaotiques et catastrophiques. Les forains vous ont exprimé leur mécontentement à plusieurs reprises sur la nouvelle organisation du marché forain. À aucun moment, vous n'avez su écouter leurs doléances. Le marché a perdu son âme. Les Kremlinois ont perdu leur marché et les commerçants, leur chiffre d'affaires.

Vous nous demandez de ne pas prendre acte du rapport. Nous ne comprenons pas comment vous ne prenez pas acte de ce rapport. Que doit-on faire du coup ? La Ville est-elle en contentieux avec la Somarep ? Nous nous posons la question étant donné que vous nous apportez des éléments de contentieux avec la Somarep.

Madame la rapporteure, vous avez donné des éléments de la Commission, mais nous avons posé des questions à plusieurs reprises sur le nouveau bilan. Étant donné qu'il y a un premier bilan dans la délibération, il est légitime qu'en Commission, on pose des questions et que l'on reçoive les réponses que nous n'avons pas eues ce soir.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, madame la rapporteure. Je voudrais appuyer les propos de M. Khiar. En effet, en Commission municipale, avec MM. Khiar et Ruggieri, nous avons posé plusieurs questions. Il y a eu peu de réponses, voire pas de réponse. Je vais donc réitérer ces questions ce soir.

Madame la rapporteure, dans ce rapport de présentation, vous prenez la liberté de proposer un bilan des premiers mois de mise en œuvre de la reprise en régie directe de l'exploitation des marchés forains. Pouvez-vous nous transmettre un tableau détaillé du coût pour la Ville de cette reprise en régie avec le recul des premiers mois présentés en prenant en compte toutes les dispositions mises en œuvre ? Je parle des déviations de routes en matière de voirie, d'hommes trafic, de mobilisation de la police municipale, en plus des coûts classiques de l'organisation du marché. Ce point d'étape auprès du Conseil Municipal est essentiel depuis la reprise en régie directe par la municipalité et votre majorité.

Nous vous avons demandé aussi depuis quelle année la Somarep collabore en tant que délégataire de service public avec la Ville du Kremlin-Bicêtre.

Pour revenir sur votre proposition de refuser de prendre acte de ce rapport d'activité, j'aimerais vous partager notre étonnement. Ce qui nous étonne à la lecture de ce rapport, c'est que vous pointez du doigt des manquements dont la plupart apparaissaient aussi dans les rapports d'activité des précédentes années par ce délégataire. Visiblement, vous avez tardé à demander plusieurs éléments à la Somarep. Votre divorce avec ce délégataire semble très mal se passer. Nous ne prendrons pas parti dans ce conflit et ne prendrons pas part au vote.

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Par rapport aux questions posées lors de la Commission, je vous ai donné une réponse concernant l'activité de la régie publique en vous disant que trois mois ne suffisaient pas pour faire un bilan. Il a toujours été dit que le bilan interviendrait en début d'année 2023. Je vous ai déjà donné cette réponse lors de la Commission. Je n'y reviens pas.

Vous dites que les Kremlinois ont perdu leur marché, je trouve cela un peu fort. Si vous interrogez les Kremlinois sur le marché, ils sont tout à fait satisfaits des changements. Comme vous avez pu vous en apercevoir, il y a de nouvelles bâches, des nouveaux barnums qui sont très appréciés par les Kremlinois et les commerçants. Bien sûr, on ne fait jamais l'unanimité. Quand regarde le marché avenue Eugène-Thomas, on voit qu'il est fluide et plus agréable, que l'on peut circuler. Il y a un placier régisseur qui fait son travail et qui régule l'installation des commerçants. C'est beaucoup plus apaisé que dans le passé.

Concernant le contentieux avec le délégataire, après de nombreux courriers, bien que la Somarep ait accepté de donner 55 K€ pour l'année 2020, 55 K€ pour l'année 2021, il y a toujours des questions sur l'animation et la partie revenant aux commerçants. Un nouveau courrier a été envoyé pour avoir davantage de précisions et les factures de 2021.

Je vous rappelle quand même que cette mandature a commencé en 2020. Nous ne sommes pas responsables de ce qui s'est passé en 2019 avec ce gestionnaire.

Concernant les informations que vous demandez, elles se trouvent dans le rapport annuel. On peut constater des dérives très importantes. Nous attendons toujours des réponses par rapport à ces dérives.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Quand on parle d'éthique, c'est comme quand on parle de transparence. Je crois qu'on a trouvé le truc qui vous électrise la colonne vertébrale. Cela vous met en joie à chaque fois. Donc la transparence, la participation citoyenne, l'éthique, cela vous fait gesticuler. Et cela concerne aussi le passage en régie et le référendum. Si on parle de démocratie, étant donné l'abstention, il y aurait de nombreuses élections de députés ou autres qui auraient dû être annulées ces derniers temps. On ne peut pas annuler le référendum.

La démocratie n'est pas à géométrie variable. Un référendum est un référendum. On peut au moins avoir le respect des gens qui sont venus voter. En tout cas, c'est ce que nous avons fait. Nous sommes allés jusqu'au bout.

Nous sommes passés en régie. Que faut-il préférer ? La confusion et l'obscurité de la délégation de service public ou la régie ? La régie existe depuis trois ou quatre mois. Corinne Bocabeille vous l'a dit. Attendez un peu avant d'avoir un bilan net, clair et précis. Début 2023, vous aurez tous ces éléments. Nous ferons un bilan d'une année de fonctionnement.

Du coup, s'agissant du service public, je note des incohérences dans vos discours. D'un côté, vous les remerciez de tout ce qu'ils ont fait pendant l'année quand on présente le rapport d'activité. D'un autre côté, vous remettez en question la qualité du service rendu. Maintenant, on remet en question la régie publique. Il faudrait juste éclaircir vos idées sur ce point. Notre idée par rapport aux services publics est parfaitement claire. Nous sommes là pour favoriser et soutenir le service public et pour toujours aller plus loin. Le service public est ce qui fait le pacte social et ce qui fait notre République. On continuera à le soutenir. Je pense que, par-delà nos divergences, nous devrions tous soutenir le service public.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur Delage, on ne remet rien du tout en question, on pose des questions. On ne remet pas en question le service public. J'ai posé une question importante. Depuis quelle année la Somarep collabore-t-elle avec la Ville du Kremlin-Bicêtre en tant que délégataire du service public ? On ne m'a pas répondu, madame Bocabeille.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

(Hors micro.)

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je ne pense pas que ce soit la bonne réponse.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La réponse se trouve dans le rapport de la Somarep.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Très bien. S'agissant de l'obscurité de la délégation de service public, en 2013, monsieur Delage, qui était le Maire du Kremlin-Bicêtre ? Qui a décidé de la délégation de service public du marché forain ? Ce n'est pas nous. Ce n'est pas le Maire précédent. On ne remet pas en question le service public. On pose des questions en Commission. On attend des réponses. C'est tout. En plus, la délégation de service public a été renouvelée le 1^{er} février 2013. Avant cela, y avait-il une collaboration ? On n'a pas la date à ce sujet et on n'a pas de réponse à nos questions qui sont posées en Commission et encore ce soir en Conseil Municipal.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Zinciroglu, je ne sais pas ce qu'il en est pour vous, mais, pour nous, au niveau de notre équipe, le moment d'une campagne électorale a été l'occasion de nous interroger sur un certain nombre de sujets. Nous avons décidé, et nous l'avons inscrit dans notre programme, de nous diriger vers une régie et de mettre fin à la délégation de service public. Certains autour de la table semblent revenir sur cette position qu'ils avaient adorée hier, n'est-ce pas, monsieur Toufik Khier ? Ainsi va la vie. Il peut y avoir des changements d'attitudes, des évolutions, des prises de conscience. Nous avons eu une position et nous la mettons en œuvre. Il y a donc eu effectivement une prise de conscience lors de la campagne électorale, quand des engagements ont été pris. Depuis, nous sommes confortés pour que ce soit mis en œuvre. Par ailleurs, je reviens sur les demandes d'état de la situation depuis la mise en œuvre de la régie. Elle date du 1^{er} mars, nous sommes le 30 juin. Il est préférable d'avoir un peu plus de recul pour examiner les choses, d'autant plus qu'on est en train d'élaborer un nouveau règlement des marchés en concertation avec les commerçants et les associations professionnelles. Si vous ne le savez pas, le prochain budget de la Ville permettra de vous éclairer puisque nous mettrons dans le budget un budget annexe qui retracera les dépenses et les recettes au niveau du marché forain. Nous ferons un budget annexe au budget de la Ville comme cela se fait dans un certain nombre de collectivités sur certaines activités, particulièrement sur les activités économiques. C'est ce que je peux vous dire en l'état actuel. Prenez patience. Vous aurez tous ces éléments. Nous allons cheminer ainsi.

Je mets aux voix un amendement proposant de supprimer l'article 2. En fonction de cet amendement, nous aurons à voter sur le reste de la délibération. J'ai l'impression que M. Khier veut une explication de vote supplémentaire.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, vous me mettez en cause sur les décisions que j'ai prises auparavant. On évolue sur la décision. Moi qui étais auparavant dans la majorité, je pense que ce n'était pas du tout ce que l'on avait mis en place dans le programme. Tout le monde le sait, mon collègue avait dit comment les choses se sont passées sur ma délégation. Selon moi, le marché est semi-public ou en semi-régie. En effet, il y a un délégataire qui s'occupe des barnums. Ce n'est donc pas une régie publique entière. Comme l'a dit mon collègue, quand le périmètre des forains a été changé et que j'étais dans la majorité, je vous avais fait part de mes réserves.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Dont acte. Permettez-moi simplement de vous dire que, pour l'installation et la fourniture des barnums, ce n'est pas une délégation de service public, mais un marché. C'est davantage qu'une nuance. Je mets aux voix l'amendement proposant de supprimer l'article 2.

Résultat du vote (amendement)

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix la délibération ainsi modifiée.

Résultat du vote (délibération)

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Avant de passer au rapport suivant, je vais suspendre la séance pour dix minutes.

De 0 heure 37 à 0 heure 47 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-072. RÉVISION DE LA CARTE SCOLAIRE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Une carte scolaire dans une ville n'est pas seulement une partition géographique des rues de la commune. Le périmètre scolaire, qui détermine l'école où les enfants sont scolarisés, est aussi la garantie d'un équilibre des effectifs tant d'un point de vue quantitatif que du point de vue de la mixité, en particulier socioculturelle. Nous sommes convaincus que cette mixité est une richesse dont les enfants ne peuvent que profiter humainement et intellectuellement. C'est ce qui les fera grandir vers une citoyenneté plus accomplie.

À la rentrée 2021, la nouvelle carte scolaire pour les écoles maternelles est entrée en vigueur. Il vous est proposé ce soir de vous prononcer sur la nouvelle carte scolaire pour les écoles élémentaires, non pour la rentrée 2022, mais pour une entrée en vigueur en septembre 2023, ce qui permet de nous adapter et de nous ajuster au calendrier de l'Éducation Nationale. Cette nouvelle carte scolaire est le fruit d'une concertation avec l'inspectrice de l'Éducation Nationale et les directrices des écoles élémentaires. Les parents d'élèves ont aussi été consultés.

Ne comportant pas de périmètre assoupli, cette nouvelle carte scolaire assure plus de cohérence dans le parcours éducatif des élèves kremlinois, notamment en rattachant chaque école maternelle à une seule école élémentaire. Bien entendu, lors de la mise en œuvre de cette nouvelle carte, aucun élève n'aura à changer d'école, pas plus que nous ne séparerons des fratries, sauf à ce que ce soit à la demande des parents. À la suite des avis favorables donnés par les directrices d'école et les représentants de parents d'élèves, il vous est donc proposé de valider cette évolution.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'associe à ce rapport Ghislaine Bassez qui a travaillé sur ce dossier. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)
Abstention : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-073. ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES - EXERCICE 2022 ET CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Monsieur le Maire, chers collègues, plusieurs rencontres entre la municipalité et les associations sportives ont permis de définir de nouvelles conventions d'objectifs triennales qui ont été adoptées au Conseil Municipal du 16 décembre 2021. Les conventions prévoient le versement des subventions en deux temps : 70 % en début d'exercice et 30 % à la fin de la saison.

L'ensemble des clubs qui ont atteint les objectifs fixés dans les conventions recevront les 30 % restants. Vous disposez d'un tableau dans le document mentionnant CSAKB, USKB, KB Futsal et Citoyenneté Active.

De plus, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un avenant ci-joint annexé aux conventions d'objectifs passées entre la Ville et les clubs concernés par la présente délibération.

Vous disposez de l'attribution des subventions complémentaires aux associations sportives pour l'exercice 2022 et de l'avenant n° 1 sur le Contrat d'Engagement Républicain qui expose les engagements suivants : n° 1, respect des lois de la République ; n° 2, liberté de conscience ; n° 3, liberté des membres de l'association ; n° 4, égalité et non-discrimination ; n° 5, fraternité et prévention de la violence ; n° 6, respect de la dignité de la personne humaine ; n° 7, respect des symboles de la République.

Je vous demande de voter l'attribution des subventions complémentaires pour l'exercice 2022 : CSAKB : 82 500 € ; USKB : 16 800 € ; KB Futsal : 15 525 €. Cela correspond aux 30 % restants. La somme principale se trouve en première page du document. Je vous demande aussi d'approuver l'avenant n° 1 aux conventions d'objectifs signées entre la Ville et les associations sportives du CSAKB, de l'USKB, du KB Futsal.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-074. ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SOCIOEDUCATIVES (ADASE) - EXERCICE 2022 ET CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (*Groupe des Élus Socialistes*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, cette délibération, comme la précédente, concerne l'attribution complémentaire de subvention à l'ADASE. À la suite de plusieurs rencontres et séances de travail qui ont donné lieu à une réflexion, notamment sur le versement des subventions, les conventions prévoient le versement des subventions en deux temps : une première part de 70 % et une seconde de 30 % au mois de juin après analyse des engagements quantifiés dans le cadre d'un rapport d'activité annuel que nous avons reçu, que nous avons étudié et que nous avons validé au vu des objectifs fixés communément et tout à fait remplis.

Cette délibération prévoit aussi un avenant. Il s'agit de signer le Contrat d'Engagement Républicain prévu par la loi, par lequel les associations et fondations s'engagent à respecter les principes de la République. Ce Contrat est désormais obligatoire dans le cadre d'une demande de subvention à une autorité publique et fait, là aussi, appel à une certaine éthique.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le texte du Contrat d'Engagement Républicain est la reprise du décret du 31 décembre dernier pour que cela ne souffre aucun commentaire et aucune discussion. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-075. PROPOSITION DE MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE COMMUNALE (ACAM) VERSEE AUX PARENTS EMPLOYEURS EXERÇANT SUR LA VILLE

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée de la petite enfance et de la parentalité (*Groupe des Élus Socialistes*)

Mesdames et messieurs, je tiens à souligner que l'accueil des jeunes enfants et le soutien à la parentalité sont des axes prioritaires de la politique municipale. Je souhaite particulièrement remercier les services et en particulier le Directeur des Services qui ont soutenu le travail constant et difficile de Mme Kauffmann et de toute son équipe du Relais Petite Enfance qui ont travaillé à faire toutes les simulations, ainsi que l'équipe informatique pour faire les tableaux qui correspondent à ces nouvelles simulations. C'est très important. Nous avons pu élaborer cette délibération dans ce cadre de rectifications.

Malgré un accueil collectif du petit enfant, large et diversifié sur d'autres villes, qui permettent à 225 familles kremlinoises de trouver une place pour leur enfant, de nombreuses familles se tournent vers les assistantes maternelles qui exercent dans notre ville et d'autres villes limitrophes. Notre ambition est d'étendre cette allocation, créée en 2008, à un plus grand nombre de familles et, en particulier, ayant des revenus faibles ou moyens, donc vers une plus grande mixité sociale avérée.

Pour cela, nous réactualisons cette allocation selon plusieurs éléments. La base sera actualisée selon la CAF concernant les salaires des assistantes maternelles, un nouveau plafond, les barèmes de pourcentage sur trois tranches. Il s'agit aussi d'octroyer cette allocation au trimestre échu. Il s'agit aussi d'élargir, sur dérogation, l'octroi de cette aide aux familles qui emploient une assistante maternelle dans une commune voisine. Il s'agit d'alléger la procédure de constitution du dossier. Enfin, la Ville s'engage à suivre les mises à jour systématiques des taux appliqués, comme ceux de la CAF.

Je souhaite signaler par ailleurs qu'il y a un nouveau livret d'accueil sur les modes de garde des tout-petits. Je vous le montre ici. Il est distribué depuis peu de temps. Je vous invite à voter cette délibération afin d'adopter toutes les modifications qui vont favoriser un plus large public de familles.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Ainsi que Catherine Fourcade l'a indiqué, ce travail a pris un certain temps. Nous avons besoin en effet de simulations pour examiner les choses. Je veux remercier évidemment les services, mais aussi les deux adjoints successifs qui ont porté politiquement ce dossier, Jean-Philippe Édet et Catherine Fourcade, pour le mener à bon port et dans la concertation. C'est un travail très soigné. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-076. AVIS DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE SUR LES CONCLUSIONS ET LES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR RELATIVES À L'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE « RÉSERVE FONCIÈRE » ET À L'ENQUÊTE PARCELLAIRE POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ÎLOT ROSSEL-LECLERC

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mesdames et messieurs, chers collègues, je vous rappelle que, dans le cadre de la requalification de l'îlot Rossel-Leclerc, le principe d'une ouverture d'enquête publique a été approuvé. Le périmètre d'intervention a été arrêté lors du Conseil Municipal du 25 novembre 2021.

Depuis cette date, la Préfecture du Val-de-Marne a été sollicitée pour provoquer l'ouverture d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire afin d'obtenir une déclaration d'utilité publique pour la réalisation de ce projet urbain.

Afin de mener à bien cette procédure, un commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif de Melun. Du 7 février 2022 au 8 mars 2022 s'est tenue l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique dite « réserve foncière » et l'enquête parcellaire, toutes deux relatives au projet de requalification de l'îlot Rossel-Leclerc. À l'issue des deux enquêtes conjointes, M. Claude Pouey, commissaire enquêteur, a transmis à la Ville un mémoire répertoriant et classifiant les observations du public. En retour, la Ville lui a transmis un mémoire en réponse.

En date du 11 avril 2022, M. Pouey a rendu son rapport incluant ses conclusions et son avis sur les enquêtes.

Pour l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, sur la forme, le commissaire enquêteur n'a relevé aucune anomalie ou de problèmes concernant directement la procédure et le dossier d'enquête. D'autre part, il souligne que l'enquête s'est très bien déroulée. Sur le fond, il a confirmé que le projet mis à l'enquête présente un caractère d'intérêt général ; que les expropriations envisagées sont nécessaires pour atteindre les objectifs visés par la requalification de l'îlot ; que le bilan coûts/avantages penche en faveur de la réalisation du projet ; que le projet est compatible avec le PLU, l'OAP n° 4 (requalification Rossel-Leclerc) et l'OAP n° 5 (ruban vert) ; que la procédure de DUP « réserve foncière » est justifiée en vue de la maîtrise globale du foncier.

Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur a délivré un avis favorable à la déclaration d'utilité publique, dite « réserve foncière », relative au projet de requalification et d'insertion dans le nouvel équipement dans l'ensemble de l'îlot Rossel-Leclerc.

Cet avis favorable est assorti de deux recommandations. La première recommandation consiste à préciser le processus de consultation et de concertation qui sera mis en place lors de la phase de conception du scénario définitif. La deuxième recommandation consiste à mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement au relogement des résidents demandeurs sur la commune et, en particulier, sur l'îlot.

Concernant la première recommandation, la Ville mettra en œuvre, d'une part, la procédure réglementaire classique de concertation et, d'autre part, s'engage à organiser, au-delà des obligations réglementaires, une concertation, notamment au travers des conseils de quartier et au travers de réunions spécifiques.

Concernant la deuxième recommandation, le dispositif de relogement sera mis en œuvre au cas par cas au titre de la politique sociale de l'habitat conduite par la commune et en fonction du statut de l'occupant (propriétaire, locataire et autres profils).

Le commissaire enquêteur a aussi délivré un avis favorable à la maîtrise foncière des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de requalification de l'îlot Rossel-Leclerc et à l'intégration d'un nouvel équipement. Cet avis a été délivré sans réserve ni recommandation.

Sur la forme, le commissaire enquêteur n'a relevé aucune anomalie ou de problèmes concernant directement la procédure et le dossier d'enquête. D'autre part, il souligne que l'enquête s'est très bien déroulée. Sur le fond, il a noté que l'enquête parcellaire a mis à jour l'état parcellaire de la copropriété sise 74 rue du Général-Leclerc et a permis d'actualiser l'état descriptif divisé en volumes des logements en location.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, je vous propose d'approuver les conclusions et les avis du commissaire enquêteur relatifs à l'enquête préalable, à la déclaration d'utilité publique « réserve foncière » et à l'enquête parcellaire pour le projet de requalification de l'îlot Rossel-Leclerc. Il s'agit de s'engager à mettre en œuvre les recommandations faites par le commissaire enquêteur relatives, d'une part, à la consultation et concertation dans le cadre de l'opération d'aménagement, de requalification de l'îlot Rossel-Leclerc au-delà des obligations légales ; et, d'autre part, à l'accompagnement au relogement des occupants de l'îlot au cas par cas en fonction de leur statut.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, je regrette à nouveau qu'à la lecture de ce projet de délibération, les articles précis du CGCT et du Code de l'urbanisme ne soient pas indiqués alors qu'ils sont indiqués pour ce qui concerne le Code de l'expropriation. Mais ce n'est pas le plus important.

Il nous est demandé d'approuver des conclusions et des avis du commissaire enquêteur et de s'engager à mettre en œuvre des recommandations qu'il a faites. Le seul problème, monsieur le Maire, est qu'aucun document émanant du commissaire enquêteur n'était joint à la délibération. Nous devons nous contenter d'un rapport, dont je ne doute pas qu'il est sans doute fidèle au document, mais, pour une délibération aussi engageante, je proteste quand même à nouveau devant l'absence de documents probants joints à la convocation. Ce n'est, hélas, pas la première fois. Je vous laisse en tirer les conclusions qui s'imposent.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, nous déplorons le peu de communication qui a été faite sur cette enquête publique. Un encart de type ancien ticket de métro dans la revue municipale a démontré une volonté de ne pas trop informer la population afin d'obtenir le moins possible de remarques.

Dans l'article 2 de la délibération, il est indiqué que la municipalité s'engage à accompagner le relogement des occupants de l'îlot Rossel-Leclerc au cas par cas. L'engagement devrait être plus complet, avec un relogement à proximité, évitant ainsi une rupture du lien social construit depuis tant d'années. Cette disposition, passée sous silence, montre le peu d'intérêt porté aux habitants de cet îlot.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur le rapporteur. J'aurais une intervention sur la forme et non sur le fond. Pour suivre les propos de M. Jean-François Banbuck, il manque en effet des documents et des annexes dans ce rapport de présentation. En plus des conclusions et recommandations écrites du commissaire enquêteur, il manque les mémoires de réponse de la municipalité que vous mentionnez dans ce rapport. Ils doivent être annexés pour l'ensemble du Conseil Municipal. Tous les membres élus ont-ils pris connaissance de ces documents ? J'en doute. Pour ces raisons et sans ses documents, nous ne pourrions pas prendre part au vote de cette délibération. Nous demandons aussi que les délibérations n° 76 et 77 soient présentées au prochain Conseil Municipal et soumises de nouveau, avec l'ensemble des pièces, au vote du Conseil Municipal.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, comme l'ont exposé MM. Banbuck et Zincioglu, il manque des documents. De ce fait, cette délibération est incomplète. Nous vous invitons fortement à reporter le vote de cette délibération. C'est quelque chose qui se produit souvent.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Quelques éléments de réponse. Concernant la communication, je répondrai simplement par le succès qu'a remporté cette enquête. Il est rare d'avoir 92 remarques sur une enquête publique. On a fait très fort. La communication a été faite. Elle n'est peut-être pas arrivée jusqu'à vous. Peut-être n'avez-vous pas voulu venir en Mairie. Il y avait pourtant un enquêteur présent pour recevoir le public. Je peux vous assurer qu'il a bien fait son travail. Il y avait donc un registre sur lequel étaient inscrites de nombreuses remarques.

S'agissant de la question sur le mémoire en réponse, je ne pense pas qu'il soit à joindre dans les documents. Ce qui nous intéresse en effet, c'est la finalité. Il y a eu un échange entre le commissaire enquêteur et la Ville. C'est avec ces informations que le commissaire enquêteur a rendu son rapport dont vous avez eu connaissance. Le rapport est public.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, je proteste. La responsabilité qui pèse sur vous et l'équipe municipale, sur la personne qui convoque, c'est de donner l'ensemble des informations aux élus municipaux pour qu'ils puissent se prononcer. Nous ne devons aucunement aller chercher l'information. Ce que vous venez de dire, monsieur Raymond, est tout à fait contraire au Code des collectivités territoriales dans les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal. Ne me faites pas le numéro de me renvoyer à la Commission. Entre le vendredi soir et le lundi soir, nous ne sommes pas chargés de pointer l'ensemble des éléments pour vous demander ce qui manque en Commission.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Le rapport a été remis et publié bien avant la Commission.

Je réponds à la dernière question sur le relogement au cas par cas. Il est évident que nous allons accompagner le relogement. Ces personnes sont accompagnées. Il y a des possibilités dans la commune. Ce sera en effet dans le quartier et dans la commune en priorité.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je ne vais pas utiliser de mots grandiloquents, monsieur Banbuck. Je voudrais rappeler qu'il y a eu trois réunions de Conseil de Quartier où un certain nombre de personnes étaient présentes. Il n'y avait pas d'élus de votre groupe ou de ceux de MM. Zinciroglu et Boufraine.

Des citoyens présents ont d'ailleurs protesté que le site de la Ville n'a pas publié le rapport avant la Préfecture. Je rappelle que le rapport du commissaire enquêteur est remis au préfet et au maire et qu'ensuite, il doit y avoir une discussion sur la base de l'avis rendu. Vous n'étiez pas présents aux Commissions. Ceux qui y étaient n'ont rien demandé. Nous pouvons collectivement le regretter, voire le déplorer.

Au regard de votre demande, je retire ce rapport et le suivant. Ils seront ajoutés au prochain Conseil Municipal. D'ici là, si vous n'allez pas sur le site de la Préfecture pour récupérer le rapport, vous recevrez le lien vers le site de la Préfecture. Nous ne ferons pas d'impression sur papier, mais le lien vous permettra de consulter le rapport. Les rapports n° 76 et 77 sont retirés.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je reçois les convocations sous format papier uniquement.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous recevrez un lien vous permettant de télécharger le rapport volumineux du commissaire enquêteur. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-078. ADHÉSION À LA COMPÉTENCE « DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES » DU SIPPAREC POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce rapport, préparé par Mme Étienne qui ne peut pas être présente ce soir, vous permet de constater que l'équipe municipale s'est engagée à promouvoir les énergies renouvelables et à mettre en place une stratégie locale pour agir en faveur de la transition énergétique. Cela se traduit par un acte important qui résulte d'études et de discussions que nous avons eues avec le SIPPAREC. Je vous rappelle que le Code de l'énergie fixe comme objectif de porter la part des énergies renouvelables de la consommation finale brute d'énergie au moins à 33 % en 2030. Si on ajoute à cette obligation, les tensions sur les prix des énergies fossiles et la menace liée au réchauffement climatique, il semble important de diversifier les ressources énergétiques et de faire appel à des énergies renouvelables et locales qui sont de plus en plus compétitives économiquement.

La production d'énergie renouvelable s'inscrit parfaitement dans la démarche de développement durable et d'amélioration de la qualité de l'air au sens où celle-ci induit des émissions de gaz à effet de serre beaucoup moins importantes que dans le cas des énergies fossiles. De plus, il n'y a pas de déchets à gérer et il y a des créations d'emplois locaux. Il faut ajouter que ces énergies sont de plus en plus compétitives économiquement.

Selon les données du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) en Île-de-France, 70 % de la consommation énergétique finale est d'origine fossile et seulement 11 % de l'énergie consommée est produite localement.

Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans ce domaine. Le SIPPAREC, auquel la Ville est adhérente, est compétent dans ce domaine. Compte tenu de son activité dans ce secteur, il met en œuvre une action dans le domaine des énergies renouvelables en procédant notamment à la pose d'équipements photovoltaïques pour la production d'électricité et au développement de réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables (géothermie, bois-énergie, etc.). Il est en outre l'interlocuteur unique des différents partenaires. Il coordonne les aides financières proposées en Île-de-France afin de les optimiser pour les villes qui s'engagent. Il participe aux études préalables et aux aides à la réalisation. Le SIPPAREC peut intervenir sur tout projet mettant en œuvre les énergies renouvelables (photovoltaïques, bois-énergie, géothermie, éolien...) à la demande et pour le compte des collectivités qui le souhaitent.

À ce jour, 82 collectivités ont adhéré à la compétence « développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette compétence et d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution nécessitée par cette adhésion. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Dans la délibération n° 77 dont nous n'avons pas discuté, il manque aussi un document : le périmètre d'étude alors qu'il est indiqué comme annexé à la délibération. Vous pourrez ainsi corriger l'ensemble pour le prochain Conseil Municipal.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Merci. Vous aidez à progresser, monsieur Banbuck. Nous revenons au rapport n° 78. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur le rapporteur. Améliorer la qualité de vie de tous les Kremlinois est un objectif prioritaire. Il passe par la prise en compte des défis posés par le dérèglement climatique et ses conséquences dans notre milieu urbain. Il en va aujourd'hui de la responsabilité de notre collectivité locale d'imaginer des politiques publiques, concrètes et ambitieuses en faveur de la transition écologique et énergétique.

Monsieur Jean-Luc Laurent, Maire depuis 1995, vous avez trop tardé sur ce sujet. Là encore, cette adhésion que nous ne contestons pas est tardive. Elle ne va permettre qu'à mettre en place une stratégie. Il aurait fallu y adhérer, comme les autres villes qui sont citées dans ce rapport, depuis plusieurs années déjà. Il faut négocier ce nécessaire virage de la transition écologique. Je pense à la préservation de l'environnement, à la lutte contre le réchauffement climatique, à la plantation d'arbres pour contribuer à limiter les îlots de chaleur, constituer des refuges pour la biodiversité et participer à la reconstitution de notre patrimoine végétal. Je pense aux énergies renouvelables, à la géothermie et, surtout, au développement du solaire partout où cela est possible afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Il faut être exemplaire sur le patrimoine de la commune et accompagner bailleurs privés et sociaux dans la mesure du possible. La section investissement doit être augmentée et doit consacrer à l'équipement des sites communaux un budget pour les doter de panneaux photovoltaïques. Je pense à la mise en conformité des réseaux à accélérer au côté de l'Établissement Public Territorial et du Département du Val-de-Marne, à l'amélioration de l'isolation thermique des logements sociaux. Il convient d'imposer des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Face à cette urgence climatique, notre Ville doit amplifier son action en faveur de la transition écologique et énergétique. La nature qui prend une place de plus en plus importante dans nos vies doit être protégée. C'est un défi nécessaire, mais aussi une opportunité qui s'offre à nous pour améliorer la qualité de vie de tous les Kremlinois.

Je me permets d'ajouter que les travaux actuels de réhabilitation des parcs de la ville doivent prendre en compte ces aspects. Il faut planter davantage d'arbres. Il faut diminuer les températures de nos espaces publics et créer des îlots de fraîcheur nécessaires. Permettez-moi de vous dire, monsieur Laurent, que vous êtes trop en retard, que vous n'êtes pas assez visionnaire sur ce sujet et pas au goût du jour. Pour rattraper ce retard conséquent, il va vous falloir redoubler d'efforts. Cette simple adhésion ne suffira pas. Il faut orienter aussi le budget de la commune en fonction des ambitions et nécessités à la hauteur du Kremlin-Bicêtre. En êtes-vous capable ? En êtes-vous à la hauteur ? J'en doute quand je vois ce qui continue d'être fait, notamment dans des travaux entrepris récemment sur des parcs. Nous voterons pour cette adhésion, mais nous sommes toujours contre votre nonchalance sur ces sujets.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Monsieur Zincioglu, je me félicite que vous alliez nous aider au travers du vote du budget 2023 à accepter un endettement supplémentaire avec des emprunts pour être à la hauteur des défis qui sont devant nous. Nous devons rattraper des retards colossaux, non pas d'il y a cinq, dix, quinze ou vingt ans, mais de ces toutes dernières années. Le budget d'investissement de la Ville a été insuffisant pour entretenir le patrimoine et

faire les efforts nécessaires. C'est tout à fait la réalité. C'est la raison pour laquelle je ne doute pas que vous allez nous aider et, sans doute, transmettre un courrier à M. Macron et au ministre futur de la transition écologique comme quoi vous soutenez l'effort de la commune et vous sollicitez que nous ayons les moyens financiers d'accompagner les efforts que nous allons mener.

Je reviens aux projets. Deux chaudières sont à remplacer cette année dans les écoles. Elles seront plus vertueuses que les anciennes. Nous avons réalisé deux squares nouveaux. L'un, le square Audin, avait une couverture synthétique. Avec les services et Sidi Chiakh, en charge de ce dossier, nous avons fait le choix de prendre un sol minéral à base de schiste, sans ajout de béton, permettant la perméabilisation la meilleure des sols, avec un procédé nouveau que nous avons vu dans d'autres communes qui l'ont expérimenté. Dans le square Anne-Sylvestre, nous mettons aussi en œuvre des dispositions qui permettent d'assurer la protection des enfants au travers des nouvelles aires de jeu et avec des revêtements perméables qui drainent l'eau au-delà de la vision que l'on peut en avoir spontanément.

Nous implantons aussi des jardinières pour faire de la culture, à la demande des habitants qui ont fait cette proposition. Nous implantons des bacs à compost qui seront expérimentés en apport volontaire sur un espace public pour la première fois dans un square. C'est une première expérimentation qui découle des concertations que nous avons eues dans l'élaboration du projet. Nous ne sommes pas inertes, nous ne sommes pas éteints. Nous avançons, nous agissons et nous le faisons à bon pas, pour rattraper des retards, pour nous mettre au goût du jour avec la loi de transition qui, je vous le rappelle, ne date pas de 1995, mais est bien plus récente.

Je me félicite que vous alliez soutenir, auprès des autorités de l'État, les efforts que veut faire la ville pour augmenter enfin les dotations et les capacités financières de la commune. Vous savez que l'État est plutôt en rétractation.

Il suffit de lire le rapport qui vient d'être produit par l'Assemblée des Maires de France et qui montre combien l'État, dans les deux précédentes mandatures, y compris de celle de votre ami, le Président de la République Emmanuel Macron, a ponctionné les communes en termes de dotation. Jean-Philippe Edet l'a rappelé. Cela a commencé sous la Présidence de François Hollande. J'en sais quelque chose, j'étais élu municipal, maire pendant une période et député. Mes votes peuvent être regardés, j'ai systématiquement voté chaque année contre les baisses de dotation aux collectivités locales. Monsieur Zincioglu, chiche. Aidez la commune au-delà d'une prise de parole en séance. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-079. APPROBATION DE LA RÉVISION PARTIELLE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA BIÈVRE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce rapport a été suivi par Mme Étienne. C'est par une délibération du 24 septembre 2021 que la Commission Locale de l'Eau de la Bièvre a décidé de mettre en révision partielle son Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) afin de préciser et consolider deux objectifs : la gestion à la source des eaux pluviales et la protection des zones humides. Cette révision partielle est issue de quatre années de mise en œuvre du SAGE initial, entré en vigueur le 7 août 2017, et s'adapte donc aux besoins actuels et futurs sur le bassin versant de la Bièvre.

Cette révision vise notamment deux objectifs. Il s'agit d'abord de préciser les dispositions du SAGE et les règles relatives à la gestion à la source des eaux pluviales et à la protection des zones humides du bassin versant de la Bièvre du fait des imprécisions dans la rédaction initiale du SAGE. C'est à ce titre que nous sommes sollicités. Même si Le Kremlin-Bicêtre n'est pas dans le bassin directement du SAGE, il en est membre en tant que bassin versant. Il s'agit aussi de créer un article *ad hoc* au règlement du SAGE afin de renforcer la prise en compte de la gestion à la source des eaux pluviales dans les projets d'aménagement et documents d'urbanisme. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement étant entendu que vous avez eu un lien dans le rapport vous permettant de constater l'ensemble des éléments conclus dans ce projet de révision du SAGE des eaux de la Bièvre. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-080. AVIS FAVORABLE AVEC RÉSERVES DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL MÉTROPOLITAIN (SCOTM)
--

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vous rappelle que la Métropole du Grand Paris (MGP) représente 131 communes, 12 territoires et plus de 7 millions d'habitants. Comme toutes les Métropoles, elle doit se développer tout en assurant la qualité de vie de ses habitants. Pour ce faire, elle travaille depuis 5 ans à un Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain (SCoTm).

Il s'agit d'un document qui organise le développement de son territoire pour les 15 à 20 prochaines années. C'est donc le document qui présente une vision partagée du devenir de la Métropole en termes de politique de l'aménagement et de développement durable. Un des enjeux principaux de ce SCoTm est la construction d'une métropole résiliente face aux aléas climatiques, aux risques naturels technologiques et sanitaires. Il aspire à une métropole accueillante pour tous, qui réduit les déséquilibres et les inégalités territoriales.

Le SCoT métropolitain est composé de trois documents soumis à évaluation environnementale :

- un rapport de présentation qui justifie les choix retenus sur la base d'un diagnostic territorial ;
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui est la déclinaison du projet de développement de la métropole ;
- un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), prescriptif, qui affecte la destination générale des sols et ses utilisations. Ce document est directement opposable aux plans locaux d'urbanisme dans un lien de comptabilité : les PLU ne peuvent ainsi pas remettre en cause la réalisation d'une orientation du DOO.

S'agissant des grandes étapes de l'élaboration du SCoTm, celle-ci a été lancée le 23 juin 2017, soit depuis cinq ans. Le PADD a été débattu au Conseil Métropolitain fin 2018. Le Conseil Territorial s'est prononcé le 28 septembre 2021 à l'unanimité sur les réserves portées par le territoire sur le projet de DOO. Le Conseil Métropolitain a arrêté son projet de SCoTm le 24 janvier 2022. Il appartient désormais à l'EPT de formuler un avis sur le SCoTm.

Les prochaines étapes de la procédure du SCoTm sont l'enquête publique et son approbation définitive. Avant d'apporter un avis sur le document proposé, il convient de rappeler que le futur SCoTm doit porter des ambitions métropolitaines et appuyer la mise en cohérence des politiques territoriales. Ainsi, les problématiques locales doivent être ascendantes et non descendantes. De ce fait, il nous appartient d'introduire des éléments de souplesse permettant une adaptation au plus près de la réalité des territoires tout en portant des principes forts de compensation et de recomposition. Il s'agit aussi de trouver la bonne échelle de prescription qui ne peut être celle de la parcelle et difficilement celle de l'îlot, qui relèvent toutes deux des PLUi.

Derrière cette notion d'échelle se pose la question de la stabilité juridique du futur SCoTm et, à travers lui, des futurs PLUi, notamment celui du Grand Orly-Seine Bièvre dont la prescription d'élaboration a été prise par délibération du Conseil Territorial le 26 janvier 2021. Il s'agit d'assurer aux communes et à leurs groupements que les PLUi pourront trouver une pleine compatibilité avec le SCoTm afin d'éviter tout contentieux qui fragiliserait les projets portés par les collectivités.

L'EPT Grand Orly-Seine Bièvre et les 24 communes du territoire ont contribué tout au long de l'élaboration de ce document stratégique pour l'organisation de l'espace urbain dense francilien synthétisé par le SCoTm.

Nous passons aux réserves de la Ville du Kremlin-Bicêtre concernant plus spécifiquement notre commune. Plusieurs points conduisent à formuler des réserves.

La première réserve est le franchissement du périphérique au niveau de la porte d'Italie. Il ne devra pas se limiter à un simple aménagement de voirie permettant la continuité banlieue-Paris de tous les modes de déplacement. Ce dernier devra intégrer une réflexion plus large de recouvrement du périphérique avec l'aménagement d'espaces verts, de loisirs et de promenade assurant une réelle continuité banlieue-Paris et en réduisant drastiquement la coupure urbaine que représente le périphérique. La question de la couverture de la porte d'Italie, allant de la Poterne des Peupliers jusqu'à

la porte d'Ivry est ainsi en cours de réflexion par les communes du Kremlin-Bicêtre, de Gentilly et d'Ivry-sur-Seine ainsi que l'EPT Grand Orly-Seine Bièvre.

La deuxième réserve concerne le renforcement des liaisons transversales de transports en commun permettant de relier les principales stations de transport en commun, notamment, la future gare de la ligne 14 de l'hôpital Bicêtre, la station Kremlin-Bicêtre de la ligne 7, le tramway T9, la gare Ivry-sur-Seine du RER C et la gare de Gentilly du RER B. Ce renforcement est nécessaire pour désengorger un secteur, aujourd'hui saturé, de la proche banlieue en proposant des modes de circulation alternatifs efficaces tant en termes de régularité que de capacité.

Enfin, il y a une troisième réserve. Le SCOTm doit être plus ambitieux pour une présence accrue de la nature en ville. Dans ce domaine, la ville du Kremlin-Bicêtre se veut exemplaire en portant au travers de ses outils de planification (OAP ruban vert) et ses projets de développement de ses espaces verts.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, je vous propose de prononcer un avis favorable avec réserve, de demander la prise en compte des réserves suivantes :

- le franchissement du périphérique au niveau de la porte d'Italie ne devra pas se limiter à un simple aménagement de voirie ;
- demander le renforcement des liaisons transversales de transports en commun ;
- le SCOTm doit être plus ambitieux pour une présence accrue de la nature en ville.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire et chers collègues, nous n'avons été destinataires d'aucun des trois documents constituant le SCOT métropolitain. Nous ne prendrons pas part au vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je rappelle que ce document est accessible partout, sur les sites de la Métropole du Grand Paris et de Grand Orly-Seine Bièvre. C'est un projet au long cours. Le lancement du processus est de 2017. Vous avez déjà des éléments sur ce dossier. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Je suspends la séance.

1 heure 43 : départs de Mmes Chiboub et El Krete.

De 1 heure 43 à 1 heure 54 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise.

N° 2022-081. ORGANISATION ANNUELLE DU TEMPS DE TRAVAIL

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 47 de la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, abroge les régimes dérogatoires à la durée légale de travail obligeant les collectivités territoriales dont le temps de travail annuel est inférieur à 1 607 heures à se mettre en conformité avec la législation. Pour Le Kremlin-Bicêtre, un protocole régissait le temps de travail depuis 2001.

Le Gouvernement a engagé des mesures de contraintes pour les collectivités territoriales qui n'ont pas mis en œuvre la loi au 1^{er} janvier 2021. C'est ainsi que des recours ont été engagés auprès du Tribunal Administratif par la Préfecture du Val-de-Marne. Un référé a été déposé auprès du Tribunal Administratif de Melun visant à faire sanctionner la commune

par une contrainte financière journalière. Le Tribunal Administratif n'a pas suivi la plaidoirie au nom de la Préfète du Val-de-Marne et a donné raison aux conclusions déposées par la Ville du Kremlin-Bicêtre. Pour autant, un recours au fond a été déposé par la Préfète du Val-de-Marne après que le Tribunal Administratif de Melun n'a pas retenu dans son référé une contrainte financière pour la commune.

La municipalité comme les représentants du personnel siégeant au Comité Technique ont pris position contre cette loi qui met en cause la libre administration des collectivités locales et un service public de qualité et de proximité en introduisant une logique de rentabilité. La municipalité du Kremlin-Bicêtre, qui est attachée au respect de l'État de droit, a décidé de mettre en œuvre ce dispositif qui nous contraint et nous oblige en procédant à une large concertation des agents, des représentants du personnel et du Comité Technique.

Un état des lieux a été produit à la demande de la Ville par les services du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour examiner la situation entre 2020 et 2021 afin de préciser les enjeux spécifiques qui se posent à la commune.

23 réunions ont aussi été organisées dans les différents services municipaux pour discuter avec les agents, les informer et recueillir leurs attentes en matière d'organisation du travail. À la suite de ces 23 réunions, un questionnaire de synthèse a été adressé aux directeurs et responsables de service pour qu'ils transmettent une synthèse des propositions et attentes des agents de leur service.

Les représentants du personnel ont été associés tout au long de la démarche de concertation lors de plusieurs réunions de travail et séances du Comité Technique pour construire la meilleure solution pour tous les agents. Le Comité Technique a ainsi adopté, à l'issue de ce processus, à l'unanimité, le 19 mai 2022, les différents choix proposés à la décision des agents par référendum.

Deux assemblées générales du personnel, qui a regroupé l'ensemble des cadres, des représentants du personnel et des agents de la collectivité ont eu lieu le 24 mai pour présenter les modalités de vote et les options retenues et proposées par le Comité Technique.

Enfin, un référendum du personnel communal s'est tenu les 7 et 9 juin 2022, au cours duquel les agents ont pu exprimer leurs choix sur les modalités du passage aux 1 607 heures annuelles. Les résultats du référendum sont les suivants :

- inscrits : 601,
- votants : 414 (soit 68,88 %).

Pour les catégories B et C, les résultats sont les suivants :

- inscrits : 492,
- votants : 323,
- bulletins blancs : 0,
- bulletins nuls : 1,
- exprimés : 322.

Le choix retenu parmi les trois options proposées a été le passage à 37 heures 30 ou 40 heures par semaine avec 199 voix, soit 61,80 %. Les deux autres choix étaient : 35 heures (2,8 % des voix), 37 heures ou 39 heures 30 (114 voix, soit 35,4 %).

Pour les agents de catégorie A, trois choix étaient proposés : 35 heures (0 voix), 39 heures 30 (22 voix, soit 53,66 %) et forfait (19 voix, soit 46,34 %).

S'agissant des agents annualisés, les résultats sont les suivants :

- inscrits : 59,
- votants : 50,
- bulletins blancs et nuls : 0.

Le passage à 1 607 heures annuelles a obtenu 48 voix, soit 96 %. Le passage à plus de 1 607 heures annuelles a obtenu 2 voix, soit 4 %.

La municipalité propose au Conseil Municipal de respecter les trois choix majoritaires effectués par les agents lors du référendum du personnel. La démocratie n'est forte que lorsque nous la faisons vivre.

Pour mémoire, je vous rappelle que, dans le rapport, vous disposez de la législation en vigueur. Dans le respect du cadre légal et réglementaire concernant le temps de travail et en tenant compte des résultats issus du référendum du personnel, il vous est proposé l'organisation des cycles de travail au sein des services municipaux du Kremlin-Bicêtre selon la manière suivante :

- pour les agents en ETP relevant des cadres d'emploi de catégories B et C : cycle hebdomadaire de 37 heures 30 générant 15 jours au titre de l'ARTT pour les agents actuellement à 35 heures par semaine ; ou un cycle hebdomadaire de 40 heures, générant 27 jours au titre de l'ARTT pour les agents actuellement à 37 heures 30 par semaine ;

– pour les agents en ETP relevant du cadre d'emploi de catégorie A : cycle hebdomadaire de 39 heures 30 générant 26 jours au titre de l'ARTT au lieu de 37 heures 30 actuellement (je vous rappelle que, pour les agents de catégorie A, il n'y a pas de paiement d'heures supplémentaires) ;

– pour les agents en ETP relevant de la filière animation : cycle annualisé de 1 607 heures.

S'agissant de la détermination des sujétions, je vous rappelle que la durée annuelle du temps de travail prévue par cette loi permet de réduire la durée annuelle du temps de travail pour tenir compte de sujétions liées à la nature des missions ou à des cycles de travail effectué (travail de nuit, travail du dimanche, travail en horaires décalés...) ou des travaux pénibles ou dangereux. Il est donc proposé, après avis du Comité Technique, de retenir l'équivalent de 1 à 4 jours en heures de travail venant en déduction des 1 607 heures, selon les sujétions précisées dans le tableau qui vous est présenté :

– cycles différents en 3 x 8 (comme dans le Centre de Supervision Urbaine) ;

– le travail quotidien à l'extérieur et/ou avec port de charges lourdes, vibrations mécaniques et positions de travail debout ou accroupi prolongées (jardiniers, agents du service patrimoine, bâtiment, agents du service restauration en UPC, agents du service garage-logistique) ;

– le travail régulier le dimanche et les jours fériés (au moins 15 par an, pour les agents de la propreté urbaine, de la Police Municipale de proximité hors CSU, les placiers du marché) ;

– le travail quotidien exercé dans un contexte sanitaire et social difficile avec des postures de travail pénibles (auxiliaires de vie, agents des crèches et multi-accueils, ATSEM) ;

– le travail quotidien en horaires décalés avec un début de service avant 7 heures et/ou après 20 heures (agents du service des sports, agents du service entretien-office, agents affectés à l'Espace André-Maigné).

Pour ces différents agents susceptibles d'être concernés, le nombre de jours qui viendrait en diminution des 1 607 heures est équivalent de 1 à 4 jours selon les catégories.

Pour la journée de solidarité, qui peut être intégrée au volume annuel de travail sous différentes formes, après concertation avec les membres du Comité Technique le 19 mai 2022, il est proposé que cette journée de solidarité soit effectuée en répartissant les 7 heures effectives de travail sur l'ensemble des jours travaillés.

En conclusion, la présente délibération qui est vous est proposée et qui a reçu un avis favorable à la majorité du Comité Technique est de proposer une nouvelle organisation du temps de travail visant à atteindre les 1 607 heures annuelles dans le respect des choix exprimés par les agents lors du référendum du personnel communal ; de préciser les sujétions liées à la nature des missions et aux cycles des agents concernés ; de fixer les modalités d'application de la journée de solidarité.

Ce rapport important a résulté d'une longue concertation au sein de la Ville du Kremlin-Bicêtre. Il vous est proposé de l'adopter avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2023 afin de ne pas bousculer en cours d'année la comptabilisation du temps de travail et des jours donnant droit à congés et à ARTT. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Mesdames et messieurs, chers collègues, pourquoi se précipiter, monsieur le Maire ? Rappelons quand même qu'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) a fait l'objet d'une transmission au Conseil Constitutionnel le 1^{er} juin dernier. Vous semblez au courant. Cette QPC a été posée par des communes du Val-de-Marne que nous connaissons bien : Bonneuil, Fontenay, Ivry, Vitry. La décision des sages concernant la constitutionnalité de l'obligation qui vous est imposée et contre laquelle vous vous étiez élevé est attendue pour septembre. Vous qui étiez tant opposé à cette mesure, pourquoi ne pas attendre et abandonner ainsi ? Pourquoi ne pas attendre une décision dont on sait qu'elle viendra dans les prochaines semaines ? Je respecte tout à fait la présentation que vous venez de faire. Si l'article 47 du 6 août 2011 devait être déclaré inconstitutionnel, nous feriez-vous revoter sur l'organisation annuelle du temps de travail des agents puisque vous ne seriez plus obligé de vous aligner sur les 1 607 heures ? Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Madame Hartmann, c'est fort simple. Les membres du Comité Technique, comme tous les membres du Conseil Municipal, j'imagine, ont connaissance qu'il y a une question préjudicielle de constitutionnalité qui a été déposée lors de recours. Cela a été présenté lors de l'examen du référé contre les communes du Val-de-Marne et une intercommunalité devant le Tribunal Administratif de Melun, où j'étais présent. Nous avons discuté de cette réalité. Comme vous le savez, le Conseil d'État a été sollicité. Le rapport public a conclu au rejet de cette demande de QPC. C'est le Conseil d'État qui a adopté la saisine du Conseil Constitutionnel qui a jusqu'au 1^{er} septembre prochain pour se prononcer.

Sur la base de ces éléments, notre préoccupation, à moi et aux membres du Comité Technique, des représentants de la CGT, de Force Ouvrière, du collège employeur (c'est-à-dire les élus), a été de deux ordres. Il s'agit de respecter la parole donnée lorsque nous avons plaidé, par notre avocat, au Tribunal Administratif de Melun pour le référé et dans le cadre du recours au fond qui est pendant devant le Tribunal Administratif de Melun également. Nous avons expliqué que Le Kremlin-Bicêtre était engagé dans un processus avec une délibération du Conseil Municipal qui interviendrait avant la fin de l'été et, particulièrement, avant la fin juin, et que le processus de concertation et de dialogue social était engagé. Sur cette base, nous avons considéré, en accord avec les représentants du personnel, qu'il fallait être respectueux de ce qui a été dit au nom de la Ville.

Par ailleurs, les représentants du personnel ont acté le fait que l'on présentait ce rapport ce soir au Conseil Municipal et l'ont validé à la majorité explicitement, avec le collège des représentants de l'employeur, les élus, et les représentants du syndicat Force Ouvrière. Les représentants de la CGT ont voté contre, non pas contre le dispositif proposé, mais parce que c'est la mise en œuvre de la loi.

À l'unanimité, tous les membres ont considéré qu'il fallait maintenir une délibération avec un rapport au Conseil Municipal le 30 juin. Dans le même temps, nous sommes convenus qu'en fonction des évolutions, nous serions amenés à en reparler en tout état de cause au Comité Technique.

Je ne peux pas être plus transparent. Il y a donc eu cette démarche partagée. Je n'étais pas seul au Comité Technique. Il y a des représentants du Conseil Municipal, de l'équipe municipale et des représentants du personnel. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Ne prennent pas part au vote : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-082. CRÉATION ET COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET DE SA FORMATION SPÉCIALISÉE COMMUNS ENTRE LA COMMUNE DU KREMLIN-BICÊTRE ET SON CCAS

Jean-Luc LAURENT, Maire

La loi de transformation de la fonction publique prévoit, à compter du prochain renouvellement général des instances qui aura lieu le 8 décembre prochain à l'occasion des élections des représentants du personnel, la mise en place d'un Comité Social Territorial (CST) unique en lieu et place du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Dans ce cadre, je vous précise que le Comité Social Territorial sera obligatoirement créé dans chaque collectivité ou établissement public territorial employant au moins 50 agents. La commune du Kremlin-Bicêtre est donc tenue de créer ce Comité et il est proposé, à cette occasion, de maintenir la création d'un Comité Social Territorial commun avec le CCAS de la Ville. Le fait que le CST soit commun ou non est la seule disposition sur laquelle nous avons une faculté de décision.

En outre, nous pouvons décider d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail qui peut être instituée au sein du Comité Social Territorial. Il est proposé de maintenir la création de cette formation spécialisée commune également entre la commune et le CCAS.

Il convient de délibérer sur le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité Social Territorial et de la formation spécialisée, dans les conditions fixées par le décret du 10 mai 2021. Au regard de l'effectif de la commune et du CCAS, il est proposé de déterminer un nombre d'agents, identique à celui qui existe aujourd'hui, soit 6 représentants titulaires du personnel et autant de représentants suppléants. Je précise que la disposition de la loi de 2019 prévoit qu'il n'y a pas l'application de la parité entre les sexes, mais que la représentation des sexes doit être assurée en tenant compte du pourcentage exact d'agents féminins et d'agents masculins travaillant dans la commune. Cela veut dire que les listes devront comporter 65 % de femmes et 35 % d'hommes. C'est une obligation d'ordre public. Je vous en donne communication comme on en a donné communication au Comité Technique.

Nous devons mettre en place le Comité Social Territorial. Il vous est proposé de valider la création de ce CST avec une commission spécialisée, avec six représentants titulaires et suppléants pour les représentants du personnel. Dans la délibération, vous disposez de l'ensemble du dispositif qui est rappelé. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. J'ai oublié de vous préciser que ce dispositif a été adopté à l'unanimité du Comité Technique. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-083. ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE ASSISTANTE SOCIALE POUR LE PERSONNEL PAR LA COMMUNE DE VILLEJUIF AUPRÈS DE LA COMMUNE DU KREMLIN-BICÊTRE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le titre de la délibération est assez explicite. Auparavant, ce dispositif existait à l'époque de la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre pour un travailleur social. Puis il a été mis en place au sein de l'Établissement Public Territorial. Celui-ci nous a fait savoir qu'il ne poursuivait pas la mise en place de ce dispositif avec de la mise à disposition des communes qui doivent, de ce fait, pour répondre aux besoins des agents des communes concernées, s'organiser librement entre elles. En nous rapprochant de la Ville de Villejuif, nous avons considéré que l'on pouvait mettre en place un dispositif commun, étant entendu que nous rembourserons la commune de Villejuif en fonction du temps passé par l'agent en fonction du niveau de salaire de sa rémunération avec les charges sociales. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur Laurent, vous proposez de partager un poste d'assistante sociale avec la Ville de Villejuif. Notre Groupe est favorable à cette délibération, mais il propose d'aller encore plus loin, à savoir le recrutement d'une assistante sociale à plein temps. Nos agents en ont besoin. Certains se trouvent en très grande difficulté (boucler le mois, dettes locatives, menaces d'expulsion). Il est de votre devoir, monsieur Laurent, en tant qu'employeur, de faire en sorte que les employés communaux évoluent dans de meilleures conditions en leur proposant la possibilité de rencontrer un travailleur social pour les aider et les orienter. Notre Groupe votera bien entendu pour cette délibération en vous incitant à mener une réflexion forte sur la possibilité de recruter de manière permanente et à temps plein une assistante sociale. Nous vous y encourageons.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Sur ce point, je réponds que la convention est soumise pour une durée d'un an. Elle a été étayée par les besoins qui se sont fait jour au niveau des agents de la Ville. En fonction de ce que nous observons comme besoin de travailleur social, nous avons considéré qu'une journée par semaine, comme prévu, est suffisante. Si ce n'est pas suffisant en fonction des demandes qui pourraient intervenir, nous adapterons le dispositif. La convention le prévoit à l'issue d'une décision du Comité Technique à l'unanimité. Par contre, nous recherchons une solution sur un dispositif que l'on n'a pas pu mettre en place à ce stade. Nous recherchons un partenariat pour un travailleur psychologue du travail distinct des dispositifs communaux. Pour nos agents, nous devons être attentifs à ces deux volets. Il faut prendre garde à ce que ce ne soit pas dans nos effectifs communs et que le cadre de la discrétion puisse être assuré dans le respect dû aux agents qui pourraient solliciter le travailleur social aujourd'hui ou, demain, le psychologue du travail. C'est un autre projet sur lequel nous reviendrons. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-084. ADHÉSION À LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE « RÉALISATION D'ACTES DE GESTION EN RELATION AVEC LA RETRAITE CNRACL » DU CIG PETITE COURONNE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce rapport permet d'aller au-delà d'un dispositif par convention où, en fonction de nos besoins, si nous n'avons pas la ressource en interne ou s'il y a un surcroît de travail, nous pouvons solliciter le CIG en tant que prestataire de service. Nous le faisons sur différents postes qui sont déjà passés en convention.

Par contre, nous vous proposons de retenir ce dispositif permettant de solliciter le CIG Petit-Couronne pour la prestation « retraite », même si, dans nos effectifs, il y a du personnel communal qui suit ces dossiers. Il y a parfois besoin de renfort. C'est l'objet de la convention qui est proposée. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-085. ADHÉSION DE LA VILLE DE VILLIERS-SUR-MARNE AU SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

En tant que membre du Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne depuis 1997, la commune du Kremlin-Bicêtre est aujourd'hui sollicitée par le SAF94 pour se prononcer sur l'adhésion récente de la commune du Villiers-sur-Marne. En effet, par un courrier du 15 avril 2022, reçu le 20 avril 2022, le SAF94 souhaite que les communes membres puissent se prononcer, conformément aux statuts du syndicat régi par le Code des collectivités territoriales, sur cette nouvelle adhésion. Le Comité Syndical du SAF94 a autorisé cette adhésion par délibération n° 2021-24 C du 1^{er} décembre 2021. Conformément aux dispositions du CGCT, la délibération du SAF94 est notifiée à chacune de ses collectivités adhérentes qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion de toute nouvelle commune. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)
Abstention : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Je suspends la séance afin d'aérer la salle.

De 2 heures 27 à 2 heures 33 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-086. MODIFICATION DU TARIF DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) POUR L'ANNÉE 2023

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, cette taxe locale procède d'une délibération de 2008. Sont exonérées les enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 7 m². La possibilité de modifier cette tarification se trouve dans les conditions

prévues par le CGCT qui sont détaillées dans le rapport. La délibération indique les tarifs de 2019 et les tarifs de 2023 avec une augmentation moyenne d'un peu plus de 4 %.

Il est donc proposé le maintien du recours à la majoration pour les villes de moins de 50 000 habitants qui relèvent d'un EPCI de plus de 50 000 habitants. Les tarifs vous sont présentés dans le tableau, ainsi que l'exonération de dispositifs publicitaires dépendants des concessions municipales d'affichage.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 14 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-087. PROPOSITION D'ADHÉSION ET DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION STEPHANE LAMART

Jean-Luc LAURENT, Maire

Implantée en Île-de-France depuis 22 ans, la Fondation Stéphane Lamart agit en faveur des droits et de la protection des animaux. Reconnue d'utilité publique, l'association œuvre dans le Val-de-Marne pour secourir les animaux abandonnés, maltraités, victimes de leur inhabilité. Elle développe des enquêtes, des projets et des actions juridiques visant à soutenir la cause animale. L'association entame une mutation en devenant une fondation. Dans ce cadre, un membre du commissaire du Gouvernement siègera au sein du Conseil d'Administration. D'autres partenaires institutionnels sont également contactés pour participer à ce comité directeur. L'autorité territoriale a été sollicitée par un courrier du 28 mars dernier afin de désigner un membre du Conseil Municipal et d'accepter d'adhérer à cette fondation. C'est l'objet de cette délibération qui propose d'adhérer à la Fondation Stéphane Lamart, en cours de constitution, et de désigner un membre du Conseil Municipal pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Fondation. Pour nous représenter, je propose la candidature de Geneviève Étienne puisque cela concerne sa délégation. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 14 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-088. ADHESION A LA FEDERATION FRANÇAISE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE – COMITE DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des séniors et de la santé (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) est une association à but non lucratif reconnue d'utilité publique. Elle a pour vocation de rendre accessible l'activité physique et sportive au plus grand nombre notamment par le programme sport santé qui répond à des enjeux de santé publique comme la lutte contre la sédentarité et l'inactivité physique, l'accompagnement du bien-vieillir, la prévention de certaines pathologies, car la pratique régulière d'un sport participe au bien-être physique, apporte de nombreux effets bénéfiques pour la santé et prend soin de l'esprit.

Depuis des décennies, la Ville s'est engagée au bien-vieillir des retraités en leur proposant des activités de loisirs et culturelles, mais également des activités physiques et sportives adaptées. L'atelier gymnastique proposé aux retraités est assuré par un intervenant vacataire affilié à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire, Comité Départemental du Val-de-Marne, et attire près d'une centaine de retraités.

Le montant de l'adhésion annuelle pour l'année 2022 s'élève à 45 € et sera prélevé sur le budget communal.

Je vous remercie de vous prononcer sur l'adhésion de la Ville à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire, Comité Départemental du Val-de-Marne, pour la saison 2022-2023 et les suivantes.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-089. AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE MUNICIPAL DE TROIS VÉHICULES

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Dans le cadre du décret n° 2020-1138 relatif à la Zone à Faibles Émissions mobilités (ZFE-M) du 16 septembre 2020, la Ville renouvelle progressivement sa flotte automobile autant pour faire face aux enjeux environnementaux que pour maintenir un niveau qualitatif de ses véhicules permettant ainsi d'optimiser leurs coûts d'entretien et de fonctionnement (basses consommations ou énergies à plus faibles coûts). À ce titre, en investissant dans des véhicules non polluants, la Ville participe concrètement à la démarche d'amélioration de la qualité de l'air et des conditions de déplacements des agents.

La Ville est ainsi amenée à sortir de son inventaire les véhicules les plus anciens et polluants, ce qui permet notamment de bénéficier d'aides à l'acquisition de véhicules propres sous la forme de subventions. La pertinence de l'emploi de chaque véhicule est examinée, ainsi que les perspectives de mutualisation entre agents, voire entre services, cela en vue de réduire au nécessaire la flotte automobile.

Le présent rapport a pour objet de sortir de l'inventaire les véhicules suivants :

- Renault Twingo immatriculé 6239 XF 94, Crit'Air 3, mis en circulation le 28 janvier 2005,
- Peugeot Boxer immatriculé 4558 WN 94, Crit'Air 4, mis en circulation le 20 novembre 2003,
- scooter immatriculé BS-185-H, mis en circulation le 21 avril 2005.

Ces véhicules seront cédés pour destruction. Je vous propose d'autoriser la sortie de l'inventaire de la Renault Twingo, du Peugeot Boxer et du scooter.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au point suivant.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-Luc LAURENT, Maire

La liste des décisions et contrats, au nombre de 44 depuis la séance du 14 avril 2022, vous a été transmise et présentée en Commission. Le Conseil Municipal prend acte.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je souhaiterais avoir communication des éléments relatifs aux décisions n° 8, 11 et 31.

Je vous avoue ma surprise de ne pas avoir vu dans cette liste la désignation de l'étude notariale de Me Valérie Velin, chargée de la vente interactive notariée, laquelle s'est prévaluée d'une exclusivité depuis le 4 juin 2022. Les documents ont donc été signés avant cette date, ce qui est antérieur à la date de diffusion de la convocation du Conseil Municipal. En toute logique, vous auriez dû faire figurer cet élément.

Enfin, j'ai deux questions sur la décision n° 13 concernant un interphone pour le fonctionnement de la barrière automatique de la rue Delescluze. Ne s'agit-il pas là de fait d'une privatisation d'une voirie qui a un caractère public ? L'abonnement relatif à cet interphone sera-t-il répercuté aux riverains ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

On aurait voulu avoir des explications sur la décision n° 31, sur le bail commercial de la société Etoile 2, qui correspond à La Place Rouge. S'agit-il d'un bail commercial renouvelé ? Quel en est l'ancien montant ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je prends acte de toutes les questions que vous avez posées. Il vous sera répondu par écrit.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, vous êtes censé disposer de tous les dossiers pour nous répondre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je suis dans ma responsabilité. Je vous répondrai le moment venu. Je fais la même réponse que l'ancien Maire. Nous passons à un vœu.

VŒU

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce vœu est particulièrement important pour un plan d'urgence dans l'éducation et pour l'Éducation Nationale.

2 heures 48 : départ de M. Banbuck, M. Belainoussi, Mme Hartmann, Mme Couto, M. Zincioglu, M. Ruggieri.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Visiblement, cela n'intéresse pas une grande partie de l'opposition. Nous prenons acte et les citoyens prendront acte de votre intérêt pour l'éducation.

Le vœu est soutenu par Le Kremlin-Bicêtre en Commun, le Groupe des Élus Socialistes, Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens, Génération Écologie et Sociale.

« Considérant que la scolarité des enfants a été impactée trois années scolaires d'affilée par la crise sanitaire et sociale du Covid-19,

« Considérant que les élèves ont, de ce fait, perdu de nombreuses heures de cours durant cette période et que les difficultés scolaires, sociales et pour certains psychologiques ont été aggravées par cette crise inédite,

« Considérant que les conditions d'enseignement se sont fortement dégradées ces dernières années : crise du recrutement, manque de remplaçants, effectifs trop importants dans les classes, manque de personnel RASED, manque d'AESH et, plus généralement, manque de moyens pour le handicap (ULIS, IME, CMP...), manque de dispositifs UPEAA pour les enfants allophones,

« Considérant que la qualité de l'instruction et de son égale accessibilité sur le territoire pour tous les élèves est au cœur de la promesse républicaine,

« Le Conseil Municipal délibère :

« demande que l'État engage, dès la rentrée de septembre 2022, un plan d'urgence pour l'Éducation dans le 1^{er} et le 2nd degrés ;

« demande en conséquence :

« – que les 163 fermetures de classes envisagées dans l'Académie de Créteil soient annulées et qu'au contraire, des classes soient ouvertes pour alléger les effectifs et permettre aux élèves de rattraper leur retard ;

« – que les Dotations Horaires Globales soient revalorisées dans le 2nd degré et les effectifs maintenus inférieurs à 26 élèves par classe ;

« – qu'un concours de recrutement exceptionnel niveau licence soit organisé au plus vite pour pallier le manque de remplaçants et le manque de candidats au concours de professeur des écoles et que des postes de professeurs titulaires soient créés en nombre suffisant ;

« – que le statut, le salaire et la formation des AESH soient revalorisés et qu'un processus adapté de recrutement soit mis en œuvre afin de répondre aux besoins d'accompagnement des élèves concernés ;

« – que les moyens alloués au handicap, clairement insuffisants, soient revus à la hausse : augmentation des places d'ULIS, IME, CMP, etc. ;

« – que des dispositifs UPEAA soient ouverts en nombre suffisant pour accueillir tous les élèves allophones ;

« – que des postes de RASED pour aider à la prise en charge des difficultés soient rouverts ainsi que des postes de psychologues, dans un contexte où les enfants en ont particulièrement besoin. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Nous sommes favorables à ce vœu et nous souhaitons y être associés. Nous voterons pour.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vous en remercie. Je précise que ce vœu a été fait en lien avec les syndicats d'enseignants, avec les enseignants et en partenariat avec plusieurs communes de notre territoire, notamment Villejuif, Arcueil, Cachan, Gentilly, Ivry et Vitry.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix

Résultat du vote

Votants : 24

Pour : 24 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Je pensais avoir l'occasion à la fin de cette séance de vous souhaiter un bel été, de profiter des activités au Kremlin-Bicêtre, riches et variées tout au long de l'été, et de profiter des vôtres. L'été est un moment précieux de retrouvailles, de ressourcement et de repos. Comme vous l'avez constaté, nous allons tenir une nouvelle séance du Conseil Municipal dont la date sera arrêtée. Vous en serez prévenus dès demain.

Jean-Luc LAURENT, Maire, lève la séance à 2 heures 50 minutes.

Le Maire,
Jean-Luc LAURENT

La secrétaire de séance
Ghislaine BASSEZ



**Intervention de Mme Marie-Hilda GOUINEAU
Présidente du comité éthique du Kremlin-Bicêtre**

**Lors de la suspension de séance du Conseil Municipal
du Kremlin-Bicêtre du 30 juin 2022**

Je voulais juste vous donner quelques explications supplémentaires et l'idée générale qui anime le Comité Éthique à travers ses membres, qu'ils soient élus, Kremlinoises ou Kremlinois. Le Comité a exercé une activité très nourrie, ce qui m'a étonnée. Les gens étaient très demandeurs, de part et d'autre, d'échanges et d'une volonté réelle de contribuer à la vie municipale — je ne dis pas « municipalité » au sens politique du terme —, c'est-à-dire à la vie de leur cité.

Je voulais souligner quelques points en dehors de ce qu'a dit M. Delage sur les réunions et les deux avis qui ont été rendus.

Deux points ont paru essentiels à l'ensemble des participants. Le premier tient à la définition de leur façon de travailler par rapport aux recommandations. Face à cette notion de recommandation, il y a trois directions différentes : l'éthique au sens fort du terme, c'est-à-dire ce qui concerne les élus, comme vient de le rappeler M. Delage ; les 118 objectifs et les documents *open data*. Nous nous sommes dit que les recommandations n'avaient pas la même valeur et nous les avons donc classifiées et pondérées.

Cette classification a été faite en fonction d'une valeur fondamentale qui n'est pas simplement l'éthique, qui est un grand mot philosophique ou à tendance philosophique, mais dans le souci de ce que l'on appelle la transparence de la vie politique.

On a commencé par les 118 objectifs en se demandant ce qu'est la transparence par rapport aux 118 objectifs et ce que pourraient être des recommandations valables et intéressantes. L'ensemble du comité a considéré que les observations sur les 118 objectifs consistaient à vérifier la transparence de leur réalisation, les éventuels empêchements, y compris budgétaires, et, au contraire, les amodiations que l'on pouvait y apporter.

Par ailleurs, s'agissant des documents *open data*, les recommandations ont été d'un autre ordre. En effet, on a considéré que c'était strictement technique avec la notion de transparence, qui remplace « éthique », mais dans le sens fort et moral du terme, en ce sens qu'il fallait que les électeurs, les citoyennes et citoyens du Kremlin-Bicêtre puissent comprendre les documents qui étaient « livrés » à leur sagacité par la voie de l'*open data*. Pour nous, à ce niveau, les recommandations sont simplement des avis techniques et une sorte de réécriture dans un langage compréhensible par tous, avec les conséquences que cela peut avoir.

Enfin, s'agissant de la transparence concernant les élus, nous avons été saisis par M. le Maire — je rappelle que nous pouvons être saisis par n'importe lequel des élus — sur d'éventuels « conflits d'intérêts », ainsi que c'est dénommé vulgairement. Il s'agit d'une donnée

importante dans la mesure où cela recouvre d'éventuelles infractions pénales, d'une diversité cumulative ou non, qui peuvent donner lieu à des poursuites très importantes.

Dans ce domaine, au sein du Comité, nous avons tous pensé que ces recommandations avaient une valeur beaucoup plus forte puisque cela touchait vraiment à la vie d'un élu, avec toutes les précautions qui doivent être prises et, en même temps, avec la nécessité d'être un « pare-feu » ou d'avoir une espèce de « règle du jeu » entre tout le monde. C'est ainsi que nous nous sommes prononcés sur une affaire qui nous a intéressés et qui nous a montré nos limites. Le fait de mon ancienne qualification de magistrat a permis d'expliquer les choses aussi bien aux élus qu'aux Kremlinoises et Kremlinois, très sensibles à ce genre de propos. Ils ont compris la difficulté et l'importance de cerner un « soupçon » et de la différence qu'il y a avec la présomption en laissant faire et en recommandant.

À ce moment, nos recommandations ont deux niveaux. D'une part, il s'agit de dire qu'il peut y avoir une poursuite pénale, ce qui n'a pas été fait. D'autre part, dans une fonction de pare-feu, il s'agit de dire ce qu'il faut faire pour éviter les difficultés. Pour les élus, il s'agit à la fois d'une protection et d'une virtualité de sanction à terme. Je souhaitais que ce soit dit pour que vous compreniez pourquoi on a agi ainsi sur les recommandations de niveaux différents suivants ce que l'on a à faire.

Il y a une autre notion qui est la transparence et l'indépendance du Comité, c'est-à-dire le fait que, comme vous avez pu le voir, j'ai été un peu « mise en boîte » quelquefois par les participants pour mes rapports dits de gendarmerie — je dis cela avec le sourire —, c'est-à-dire très objectifs sur tout ce qui s'était passé, sans retirer la moindre chose, afin de montrer la richesse des débats. C'est ce qui est important.

Je reviens aux notions de transparence, de participation et d'indépendance du Comité. Cette transparence ne peut être réelle et fondamentale, elle ne peut apporter quelque chose à la vie citoyenne que si aussi bien les élus que les Kremlinoises et Kremlinois s'y attachent et entrent dans ce champ, qui est un hors-champ politique, un endroit où on discute entre nous de ce qui pourrait être, de ce que l'on voudrait qu'il soit et de cette transparence nécessaire, c'est-à-dire une information échangée et ce en dehors de toute considération partisane.

C'est ce que je voulais vous dire. C'est l'essentiel de notre travail. Nous souhaitons mélanger cette espèce de transparence et cet échange, et de faire que les choses progressent. Je vous ai demandé qu'il y ait de nouveaux tirages au sort et de nouveaux élus pour que la représentativité soit complète puisque nous avons appris pendant cette année qu'il y avait des nouveaux groupes dans la majorité et dans la composition de l'équipe globale municipale. Il fallait donc que chacun soit représenté. De même, il faut d'autres nouveaux citoyens pour que l'équilibre demeure.

Nous avons un vœu que, de temps en temps, nous puissions nous retourner vers les Comités de Quartier, vers les représentants des Comités de Quartier de sorte qu'ils puissent nous faire remonter des choses qui ne sont pas forcément dans les objectifs, mais qui pourraient y rentrer et qui, de toute façon, peuvent poser problème.

Sous réserve de ces observations, on devrait pouvoir continuer de faire du bon travail. Je voudrais dire à l'opposition que je suis un peu navrée de ne pas avoir de réponse des présidents de groupe, ou en tout cas, des chefs, si je puis dire ainsi, à qui j'ai adressé une lettre en toute citoyenneté pour leur dire de venir parce que cela peut être intéressant pour tous et parce que cela vaudrait la peine que l'ensemble de la représentation populaire puisse travailler hors les champs de bataille politique qui sont certes nécessaires, mais qui ne sont pas le lieu pour parler d'éthique, de transparence et de sincérité. Je vous remercie.

